

Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre que l'engagement politique prend des formes variées (vote, militantisme, engagement associatif, consommation engagée).
- Comprendre pourquoi, malgré le paradoxe de l'action collective, les individus s'engagent (incitations sélectives, rétributions symboliques, structure des opportunités politiques).
- Comprendre que l'engagement politique dépend notamment de variables sociodémographiques (catégorie socioprofessionnelle, diplôme, âge et génération, sexe).
- Comprendre la diversité et les transformations des objets de l'action collective (conflits du travail, nouveaux enjeux de mobilisation, luttes mi-noritaires), des acteurs (partis politiques, syndicats, associations, groupements) et de leurs répertoires.



Table des matières

I. Que recouvre l'engagement politique ?	5
A. La diversité des formes de l'engagement	5
1. <i>Les diverses formes de participation</i>	5
2. <i>L'articulation entre les dimensions individuelles et collectives de l'engagement</i>	6
B. La diversité des acteurs	7
1. <i>Les structures traditionnelles du militantisme</i>	7
2. <i>Le développement d'organisations plus informelles</i>	8
C. La diversité des répertoires d'action	9
1. <i>L'analyse de Charles Tilly</i>	9
2. <i>Comment expliquer le choix d'un répertoire d'action collective ?</i>	10
II. Les logiques de l'engagement	12
A. Les incitations sélectives comme réponse au paradoxe de l'action collective	12
1. <i>Le paradoxe d'Olson</i>	12
2. <i>L'importance des incitations sélectives</i>	13
B. Les rétributions symboliques de l'action collective	14
1. <i>Des gratifications immatérielles fondées sur le désintéressement</i>	14
2. <i>La construction d'une identité valorisante pour soi et pour autrui</i>	15
3. <i>La reconnaissance de compétences invisibilisées</i>	16
4. <i>Les plaisirs de l'action collective</i>	17
C. La structure des opportunités politiques	18
<i>Complément : Comment les Sciences sociales et politiques expliquent-elles le « passage à l'action » collective ?</i>	19
III. Les déterminants sociaux de l'engagement	21
A) Genre et engagement	21
1. <i>Une féminisation inachevée</i>	21
2. <i>Du genre des militants au genre du militantisme</i>	22
B) Catégorie socioprofessionnelle, niveau de diplôme et engagement	23
1. <i>La sur-représentation des cadres et des diplômés de l'enseignement supérieur</i>	23
2. <i>Un engagement de plus en plus adossé aux ressources scolaires</i>	24
C) Age, génération et engagement	26
IV. Les transformations de l'action collective et de la conflictualité sociale	27
A. Quel déclin des conflits du travail ?	27
1. <i>Le recul de l'action syndicale</i>	27

2. Une baisse de la conflictualité du travail à relativiser	28
B. De nouveaux mouvements sociaux ?	30
1. La théorie des NMS.....	30
2. Les critiques du paradigme des NMS.....	31
C. De nouveaux militants ?	32
D. Quelles évolutions de l'engagement politique ?.....	33
1. Nouveaux objets, nouveaux acteurs.....	33
2. De nouveaux répertoires d'action	34
Bibliographie.....	36

En France, la fin de l'année 2018 et l'essentiel de l'année 2019 ont été scandés par les « *actes* » successifs du mouvement protestataire des « *Gilets jaunes* », initialement lié à l'augmentation du prix des carburants automobiles. L'ampleur de la contestation, son caractère peu structuré, le rôle qu'y ont joué les réseaux sociaux, l'apparition de porte-paroles extérieurs au monde syndical et partisan, la combinaison de formes de mobilisation classiques et novatrices... ont poussé certains médias à s'interroger sur la survenue d'un nouvel âge des mouvements sociaux.

Sans nier la spécificité de ce mouvement, il convient toutefois de ne pas surestimer l'importance de la « *rupture* » qu'il traduirait. La sociologie se doit en effet d'objectiver les transformations de l'engagement sans pour autant négliger la permanence d'un certain nombre de ses expressions. Les grèves et manifestations qui ont entouré le projet de réforme des retraites lors de l'hiver 2019-2020 résonnent ainsi avec des formes de conflictualité plus anciennes.

Il semble alors légitime de se pencher sur les grilles de lecture que la sociologie et la science politique ont développées afin de rendre compte de l'engagement politique dans les sociétés démocratiques.

Pour ce faire, il faut avant toute chose définir l'engagement et déployer la diversité de ses formes, de ses acteurs ainsi que de ses répertoires d'action (I). La question des logiques de l'engagement est cruciale : à la mise en évidence des facteurs structurels qui favorisent plus ou moins le déclenchement des mobilisations, répond celle des rétributions dont bénéficient les individus qui s'engagent (II). L'analyse de l'engagement exige ensuite de réinscrire ces logiques dans des appartenances sociales, en interrogeant le rôle des grandes variables socio-démographiques (III). Enfin, la sociologie des mouvements sociaux s'est largement organisée, depuis les années 1960, autour de théories et paradigmes concernant les évolutions de la conflictualité. Une présentation et une discussion des principales hypothèses permet de mieux cerner les contours de la « nouveauté » sans céder pour autant à une lecture trop évolutionniste (IV).

I. Que recouvre l'engagement politique ?

A. La diversité des formes de l'engagement

1. Les diverses formes de participation

L'engagement politique peut se définir comme le fait, pour un individu, de prendre parti sur des problèmes politiques par son action ou ses discours. S'il a longtemps été appréhendé à partir de la distinction entre participation conventionnelle et non conventionnelle, celle-ci est désormais largement discutée.

La participation politique conventionnelle désigne le vote et les activités qui l'entourent, dans le cadre notamment de la campagne électorale. La participation politique non conventionnelle, parfois qualifiée de « *protestataire* », regroupe toutes les formes de participation politique qui ne relèvent pas du vote, soit un large inventaire qui va de la pétition à l'action violente en passant par la grève, la manifestation, l'occupation de locaux... Pour en donner une définition positive, on retiendra qu'il s'agit d'actions collectives qui s'adressent aux détenteurs du pouvoir, sont autonomes par rapport à ce dernier, expressives et contestataires (Mayer, 2010). L'illégalité ou la violence ne font en revanche pas partie des critères de définition.

La distinction entre participation politique conventionnelle et non conventionnelle traduit la priorité donnée aux formes de participation liées à l'élection des représentants. Cette relative délégitimation de la participation non conventionnelle se retrouve dans l'opinion publique. Ainsi, les données issues du Baromètre de la confiance politique du Cevipof montrent qu'en 2018, 55% des Français considèrent que le vote est l'un des deux moyens permettant le plus efficacement d'influencer les décisions prises, tandis que seuls 42% choisissent la manifestation et 27% la grève. Le vote est aussi la forme de participation politique la plus fréquente. En 2017, année pourtant marquée par une abstention relativement forte, 86% des électeurs inscrits ont voté à au moins un des quatre tours de scrutin. Par comparaison, la signature d'une pétition en ligne, forme de participation non conventionnelle la plus fréquemment déclarée, est citée par 64% des individus (d'après un sondage paru en 2018 pour le compte de la fondation Jean Jaurès¹), devant la manifestation (49% des répondants).

La séparation entre participation politique conventionnelle et non conventionnelle peut toutefois être discutée. Des pratiques peuvent se trouver à la frontière : par exemple, les manifestations de l'entre-deux-tours en avril 2002, la présentation de listes « animalistes » lors des dernières élections européennes, ... De même, le militantisme communiste s'est longtemps constitué autour d'un modèle d'engagement pluriel, à la fois au parti et dans la galaxie des syndicats et associations qui lui étaient liés (*CGT, Secours populaire...*). Surtout, la par-

1 https://jean-jaures.org/sites/default/files/redac/commun/productions/2018/0112/observatoire_de_la_democratie_janvier_2018.pdf

ticipation « non conventionnelle » est une forme de participation politique dont la légitimité est de plus en plus reconnue dans les États démocratiques. Dans *La contre-démocratie* (2006), Pierre Rosanvallon analyse même la critique croissante envers les représentants élus comme une transformation (et non une crise) de la démocratie dans les pays occidentaux : « cette contre-démocratie n'est pas le contraire de la démocratie ; c'est plutôt la forme de démocratie qui contrarie l'autre, la démocratie des pouvoirs indirects disséminés dans le corps social, la démocratie de la défiance organisée face à la démocratie de la légitimité électorale ».

2. L'articulation entre les dimensions individuelles et collectives de l'engagement

La rédaction du programme invite à ne pas limiter la question de l'engagement politique aux pratiques collectives. La consommation engagée offre alors un observatoire particulièrement intéressant. En effet, les pratiques de consommation peuvent se trouver investies d'une dimension contestataire et s'inscrire dans le cadre d'une action collective, quand des entrepreneurs de protestation incitent les consommateurs à « *choisir les produits, les producteurs et les services davantage en fonction du contenu politique du produit qu'en fonction du produit comme objet matériel en soi* » (Micheletti, 2003). L'histoire de la consommation dite « engagée » est ancienne. Le boycott trouve ses origines dans le mouvement d'indépendance américain au 18^{ème} siècle ; le développement du commerce équitable prend racine dans les mouvements tiers-mondistes des années 1960-1970. Aujourd'hui, la consommation engagée est surtout associée à la nébuleuse altermondialiste. Ces différentes expressions ont pour dénominateur commun d'émaner d'acteurs qui ne parlent pas au nom des consommateurs (contrairement à des associations de consommateurs) mais utilisent la consommation comme « *levier d'action politique* » (Balsiger, 2009b).

Sophie Dubuisson-Quellier (*La consommation engagée*, 2009) souligne cependant la particularité de cette forme d'action collective, qui se fonde souvent sur des expressions individualisées. Dans son étude, avec Julien Barrier, de la protestation anti-publicitaire en France, elle s'intéresse à la façon dont s'est progressivement constitué un cadre collectif dans lequel peuvent s'insérer des engagements individuels. Certains acteurs (en particulier autour du collectif *Résistance à l'Agression Publicitaire, RAP*) ont tissé des liens entre des opérations isolées, en les labellisant ex post comme des actions de protestation anti-publicitaire, et en faisant émerger un répertoire d'action spécifique (par exemple, les « *barbouillages* » d'affiches publicitaires ou les opérations de « *déversement de prospectus* »). L'essor du mouvement a ensuite été favorisé par ses liens avec des mouvements sociaux plus visibles et/ou institutionnalisés, comme les mouvements écologistes ou féministes, qui ont partiellement repris ces formes d'action. « *Un certain nombre de collectifs offrent aujourd'hui des répertoires d'action concrets qui permettent aux militants d'y trouver les modes d'expression individualisés qu'ils recherchent. L'action anti-publicitaire est assurément l'un de ces moyens, mais ce*

n'est pas le seul, on peut interpréter un certain nombre de comportements liés à la consommation engagée de la même façon : achats de produits issus du commerce équitable, consommation de produits issus de l'agriculture biologique, éco-gestes, boycotts, marches pour la décroissance, promotion de la consommation responsable ou actions anti-consommation (...). Il est évident que la notion d'action collective individualisée ne prend son sens que si l'on rend compte avec détail des moyens que se donnent les mouvements sociaux pour donner une dimension collective à ces gestes individuels » (Barrier, Dubuisson-Quellier, 2007).

Enfin, la consommation engagée apparaît traversée par de nombreuses tensions, entre actions individuelles et collectives, institutionnalisées (à travers des dispositifs d'orientation des consommateurs tels que des labels) ou protestataires, visant l'État ou les acteurs économiques..., et en fonction du rapport entretenu avec le marché : s'agit-il de consommer d'autres produits, ou de dénoncer et réduire la place de la consommation dans les modes de vie ?

B. La diversité des acteurs

1. Les structures traditionnelles du militantisme

Le militantisme politique prend place notamment au sein des partis politiques. En droit, les partis n'ont pas de statut particulier. Ils se rattachent aux associations loi 1901. Pour être un parti politique, il faut alors se soumettre à la législation sur le financement des partis (en déposant chaque année ses comptes à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques). Au-delà de ce cadre, on considère généralement qu'un parti politique rassemble des membres partageant des valeurs communes et que son objectif est la conquête et l'exercice du pouvoir. Schumpeter définit ainsi les partis comme des groupes « dont les membres se proposent d'agir de concert dans la lutte concurrentielle pour le pouvoir politique » (Schumpeter, 1942). On pourra ajouter qu'il s'agit d'organisations durables, avec un ancrage local et national, dont le but est l'obtention d'un soutien populaire et la conquête du pouvoir (*La Palombara*, Weiner, 1966). Les partis politiques sont apparus au 19^{ème} siècle, avec l'émergence du suffrage universel. En contribuant à la rédaction des programmes, à la sélection des candidats et à la mobilisation de l'électorat, ils en assurent le fonctionnement en ouvrant l'accès aux fonctions électives au-delà des seuls notables, substituant « la force du nombre » à la « force du nom ».

Quand on parle des associations, on désigne donc implicitement à celles qui ne sont pas rattachées au monde partisan. Une association a des statuts qui en définissent les objectifs et le mode de fonctionnement. Ce cadre, extrêmement large, regroupe des associations dont l'objectif est explicitement politique, mais aussi d'autres dont la raison d'être tourne autour de la sociabilité et des loisirs : association sportive, club du troisième âge... Ainsi, si 42% des Français sont membres d'une association en 2013 selon l'Insee (Burrigand &

al., 2016), seuls 17% appartiennent à une association dont le but était la défense de droits ou d'intérêts – ce qui reste toutefois bien supérieur au pourcentage de Français adhérant à un parti politique (1%). Le militantisme partisan est une forme mineure (statistiquement parlant) d'engagement politique. Il convient par ailleurs de distinguer l'adhésion de l'engagement. On parle d'engagement à partir du moment où l'on trouve une participation durable, dont l'adhésion n'est donc qu'un indicateur limité.

Les syndicats sont, quant à eux, des associations de personnes destinées à la défense d'intérêts professionnels communs. Leur statut est régi par le Code du travail et ne relève donc pas de la loi de 1901 (la liberté syndicale a été reconnue par la loi Waldeck-Rousseau en 1884). Ils ont pour objet exclusif la défense des droits et des intérêts des professionnels qui en sont membres. Si la France est un pays dans lequel le taux de syndicalisation est relativement faible (9% selon l'OCDE en 2016, bien loin des 67% de salariés suédois syndiqués), il faut signaler que les pays d'Europe du Nord ont développé un modèle de « *syndicalisme de service* », dans lequel les organisations syndicales peuvent remplir un rôle de protection sociale ou de fourniture de services, qu'assurent en France les comités d'entreprise (assurances, voyages, ...).

2. Le développement d'organisations plus informelles

Si l'engagement partisan, syndical ou associatif représente l'essentiel des possibilités d'engagement politique, on peut néanmoins signaler l'existence de groupements plus informels. Leur définition est plus malaisée, puisqu'il s'agit précisément d'organisations moins codifiées.

Les coordinations en font partie. La première coordination importante est la coordination nationale infirmière en 1988. Elle se crée à la suite d'un arrêté publié par le ministre de la santé, Michèle Barzach, qui ouvre l'accès aux études d'infirmier aux non bacheliers, puis intègre d'autres revendications, notamment salariales. Si la *CNI* est aujourd'hui devenu un syndicat, les coordinations se créent souvent en opposition à une activité syndicale perçue comme excessivement hiérarchique ou soupçonnée de compromission avec le pouvoir politique. Le cas le plus emblématique est probablement celui de la coordination des intermittents et précaires d'Île de France (*CIP-IDF*) qui naît à l'été 2003, à l'occasion d'un mouvement d'opposition à une réforme des indemnités chômage des intermittents du spectacle. Elle se construit en opposition à l'action syndicale, se voulant un collectif souple et relativement informel, dans lequel les décisions importantes se prennent en assemblée générale, même si le fonctionnement de la coordination est porté par des militants chevronnés, issus d'associations comme *Agir ensemble contre le chômage (AC!)*.

Si la revendication explicite du statut de coordination est rare, beaucoup de mouvements peuvent néanmoins se rattacher à un fonctionnement analogue. Le mouvement des

Gilets jaunes a par exemple été porté par des regroupements informels, notamment via les réseaux sociaux, dans le refus explicite de l'affiliation à une organisation politique ou syndicale ou de la constitution d'une organisation structurée. Ainsi, si une part significative des « *Gilets jaunes* » est engagée ou s'est engagée dans un parti, un syndicat ou une association (respectivement 17, 32 et 38%), le mouvement s'est assez largement caractérisé par une aversion à la représentation (Bedock & al., 2019).

La création de ZAD (« zones à défendre ») comme à Notre-Dame-des-Landes participe aussi au développement d'organisations informelles et horizontales. Geneviève Pruvost montre ainsi que la ZAD de Notre-Dame-des-Landes se caractérise par son absence de structuration et son ouverture à toute personne souhaitant s'y rendre, quelle que soit la durée de présence. Le militantisme à Notre-Dame-des-Landes semble alors se résumer au fait d'y résider et de participer à un mode de vie alternatif : « *Le visiteur qui chercherait à assister à des commissions comme dans le mouvement des Indignés ou de Nuit Debout peinerait à en trouver sur une base quotidienne à la ZAD. Il y a bien des assemblées générales du mouvement (au rythme variable) et des habitants (hebdomadaires), ainsi que des rendez-vous sur la répartition des terres, l'organisation des prochaines manifestations nationales ou sur des points plus précis (par exemple sur un thème comme le sexisme, ou autour de la projection d'un documentaire), mais ces réunions ne constituent pas l'essentiel de l'activité journalière des occupants. Occuper la zone, c'est surtout s'occuper à la rendre habitable.* » (Pruvost, 2017).

C. La diversité des répertoires d'action

1. L'analyse de Charles Tilly

La diversité des formes de l'engagement ne désigne pas seulement celle des organisations. La notion de répertoire d'action collective, forgée par Charles Tilly, permet d'éclairer la diversité des formes d'action protestataire. Selon l'auteur, un mouvement social a toujours à disposition un ensemble de formes d'action possibles, d'autres modalités d'action étant en revanche exclues. En 1986, dans *La France conteste*, il écrit ainsi : « *Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. Ainsi, la plupart des gens savent aujourd'hui comment participer à une campagne électorale, fonder une association ou s'y affilier, mettre une pétition en circulation, manifester, faire la grève, tenir un meeting, créer un réseau d'influence, etc. Ces différents moyens d'action composent un répertoire, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la comedia dell'arte ou du jazz qu'à celui d'un ensemble de musique classique. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi. (...) Le répertoire en usage dicte l'action collective* » (Tilly, 1986).

L'analyse de Tilly a notamment une portée historique. Il montre ainsi qu'avant la révolution industrielle, les moyens de communication sont limités, les communautés sont essentiellement locales et la nationalisation des enjeux est faible. Les mobilisations protestataires se distinguent alors par trois caractéristiques. Elles se déploient à l'échelle locale ; elles recherchent dans ce cadre le soutien d'un notable, en demandant sa protection ou en sollicitant son intermédiation pour accéder à une autorité plus lointaine ; enfin, le mode d'action relève du détournement de rituels préexistants (parodie de procession, violence exercée contre un mannequin de paille...). Dans un article paru en 1984, Tilly donne ainsi l'exemple d'une protestation populaire à Narbonne en 1682, qui se déclenche, alors que la récolte de blé a été mauvaise, quand le pouvoir royal décide le rétablissement du droit de cosse, un impôt prélevé à l'occasion de la vente de grains par une personne étrangère à la ville. La mobilisation ne dépasse pas les frontières de la ville, est prise en charge par les notables locaux et demeure peu structurée.

Tilly identifie ensuite le passage de ce répertoire d'action « *local-patronné* » à un répertoire « *national-autonome* », vers le milieu du 19^{ème} siècle. L'émergence de moyens de transport modernes ou d'une presse nationale à grand tirage, ainsi que l'autorisation des activités syndicales en 1884 et le vote en 1901 de la loi sur les associations, favorisent la structuration et la nationalisation des revendications, qui se tournent vers l'État. La protestation s'éloigne du patronage des notables et s'organise de manière autonome, avec des rituels (la grève, la manifestation) qui lui sont propres. La plus grande organisation de la protestation s'accompagne aussi d'une maîtrise croissante de la violence.

L'analyse de Tilly n'est pas seulement diachronique. A un instant donné, chaque groupe social dispose d'un répertoire d'action qui lui est propre. Le recours aux barricades est ainsi caractéristique de mobilisations étudiantes (Fillieule, 1993). Dans ce même article, Olivier Fillieule montre que le recours à la violence est suffisamment ancré dans les répertoires d'action collective de certains groupes pour être anticipé et pris comme une donnée par les pouvoirs publics. Il prend ainsi l'exemple d'une manifestation d'agriculteurs des Pyrénées-Orientales en 1982 contre l'importation de produits en provenance d'Espagne. Les autorités font alors le choix de laisser certaines dégradations se produire (dont l'arrachage de 600 mètres de rails), car elles sont jugées inévitables et préférables aux incendies de camions qui étaient craints.

2. Comment expliquer le choix d'un répertoire d'action collective ?

D'une part, les répertoires d'action sont contraints par les ressources à disposition. Celles-ci peuvent être matérielles, mais aussi relever de savoir-faire. Dans le cas du mouvement Nuit Debout, la mobilisation s'organise notamment autour d'activités renvoyant à l'idée de « *faire de la politique autrement* » : « *plantations impromptues, fabrication d'objets com-*

me des chaises en bois de palette, chants et danses, interventions d'intellectuels universitaires ou non, mise en place de « stands » qui demanderaient une description à part entière (« cantine debout », vente de livres, représentation d'autres mouvements sociaux, etc.). Surtout, une large place était accordée au débat d'idées et à la discussion d'enjeux démocratiques, qui étaient débattus dans des « commissions » et à l'assemblée générale quotidienne en début de soirée, celle-ci pouvant rassembler plusieurs centaines de personnes. À certains égards, ce rassemblement public proposait donc une sorte de « marché des idées » » (Blavier & al., 2017). Or ce répertoire d'action peut être relié aux propriétés sociales des participants au mouvement. Les deux tiers des participants présents place de la République ont fait des études post-bac (deux fois plus qu'en population générale), à l'image des autres « mouvements de place » comme Occupy Wall Street ou le mouvement des « indignés ». Il s'agit toutefois de diplômés appartenant à l'univers des « créatifs culturels » : aux mondes de l'art, de l'enseignement, associatif... S'ajoute aux représentants de ces univers, marqués par un déclassement statutaire certain, un nombre significatif de diplômés chômeurs ou de personnes en grande précarité. En définitive, ces « secteurs principaux partagent ce paradoxe commun d'avoir une familiarité avec la production culturelle, un rapport compétent et donc décomplexé à la politique, mais sans pour autant disposer de formes de mobilisation visibles telles que la grève ou la manifestation de masse. Cela peut contribuer à expliquer leur inclinaison pour cette sorte de happening qu'est l'occupation d'une place publique, sa médiatisation et les sociabilités amicale et professionnelle qui s'y rattachent » (Blavier & al., 2017).

D'autre part, les répertoires d'action peuvent aussi être structurés en référence à une histoire de la nation ou du groupe, à une idéologie ou à une image dont les acteurs ne peuvent se défaire. Alexandra Goujon et Ioulia Shukan montrent ainsi que l'occupation de la place Maïdan par les manifestants en 2013 « s'impose d'elle-même à ses initiateurs en tant que répertoire d'action en raison de son utilisation depuis la fin de l'URSS. En 1990, les étudiants y avaient organisé une grève de la faim pendant seize jours et obtenu la démission du président du Conseil des ministres ukrainien. En 2001, le mouvement « Une Ukraine sans Koutchma » s'organisait autour d'une vingtaine de tentes près de la place pour protester contre le président de l'époque. En 2004, la Révolution orange, mouvement de protestation contre la falsification des résultats de l'élection présidentielle, débouche, après trois semaines d'occupation de la place, sur l'organisation d'un nouveau tour de scrutin » (Goujon, Shukan, 2015).

Un répertoire d'action peut être aussi lié à l'identité du groupe qui se mobilise. Kévin Geay montre ainsi que si l'organisation traditionaliste Civitas refuse d'ouvrir son répertoire d'action à des pratiques plus consensuelles, à même d'élargir l'audience du mouvement, persistant à défiler munis de tous les symboles du catholicisme traditionaliste, c'est parce que la mobilisation collective a pour eux moins un but prosélyte que de réaffirmation de l'attachement à des pratiques distinctives : « Ainsi, loin de se saisir des pancartes du collectif EMV [En marche pour la Vie], véhiculant des slogans apolitiques et séculiers tels que « Sauvez les bébés à

naître ! » ou « Des lois pour la vie ! », les militants de FJC [France Jeunesse Civitas] déploient chaque année drapeaux tricolores frappés du Sacré Cœur, bannières à l'effigie de la Vierge Marie, Saint Suaire, etc. (...) Ils sont toujours cantonnés en queue de cortège, loin des caméras et des médias » (Geay, 2014).

A travers ces différents exemples, on perçoit que le recours à un répertoire d'action est toujours un choix stratégique en même temps qu'une forme d'expression. La pratique par les militants d'Act-Up du « die-in » est ainsi indissociablement un choix rationnel, au vu de la petite taille du groupe, qui a besoin de « frapper fort » pour attirer l'attention des médias, et une façon de dénoncer de façon tragique la souffrance et la mort liées au sida.

II. Les logiques de l'engagement

A. Les incitations sélectives comme réponse au paradoxe de l'action collective

1. Le paradoxe d'Olson

Le paradoxe d'Olson, issu de l'ouvrage *Logique de l'action collective* paru en 1965, se construit en opposition avec les théories qui voyaient dans l'action collective une marque de l'irrationalité des foules, l'irruption soudaine d'une colère, ou la conséquence mécanique d'un excès de frustrations. Raymond Boudon explique ainsi dans sa préface à l'ouvrage de Mancur Olson que ce dernier montre que « la communauté d'intérêt, même lorsqu'elle est une donnée évidente pour tous, ne suffit pas à provoquer l'action commune permettant de promouvoir l'intérêt de tous ».

En effet, les bénéfices de l'action collective sont généralement indivisibles (retrait ou mise en place d'une réforme, hausse des salaires...). Ils profitent à tous, indépendamment de la participation ou non à l'action collective. Ils ont donc la caractéristique de biens collectifs, non rivaux et non exclusifs. Or on sait qu'en économie, le problème posé par un bien collectif est celui de sa production. Les coûts étant individuels et le bénéfice collectif, il est individuellement rationnel de ne pas contribuer à la production.

Olson distingue alors trois situations. Les plus petits groupes ne connaissent guère de problème de passager clandestin, car la participation de chacun à la mobilisation est décisive, et car le contrôle exercé par le groupe sur ses membres y est beaucoup plus serré. Ainsi, Philip Balsiger (Balsiger, 2009a) montre que les opérations de boycott sont plus efficaces à un niveau local, car elles peuvent alors avoir lieu « dans une communauté restreinte, dense et unie, capable de réprimer ceux qui faisaient défection ». C'est le cas par exemple de plusieurs boycotts syndicaux du début du 20^{ème} siècle aux États-Unis, ou du célèbre bus boycott à Montgomery

en 1955. Olson estime que les groupes de taille intermédiaire, où la décision de participer a un effet sensible sur les résultats de l'action collective, sont dans une situation indéterminée. Enfin, dans les grands groupes, l'auteur considère comme acquis le fait que le mouvement ne prenne pas en l'absence de coercition ou d'incitation à agir dans l'intérêt commun.

2. L'importance des incitations sélectives

Selon Olson, une part importante de l'explication des mobilisations réside dans la présence d'incitations sélectives. Celles-ci créent un intérêt à l'engagement en associant des avantages individuels à la participation et/ou des coûts à la non-participation, que ce soit par des mécanismes de sanction ou par la fourniture d'avantages dont sont exclus ceux qui ne s'engagent pas.

L'existence d'incitations sélectives a notamment été mise en évidence dans le cas de l'action syndicale. Si la mise en place de piquets de grève et l'attitude vis-à-vis des « jaunes » peut avoir un effet dissuasif, l'incitation sélective la plus efficace reste celle mise en place par certains syndicats, de dockers ou du livre notamment, qui obtiennent le monopole de l'embauche. Ce système, dit de closed-shop, généralisé aux États-Unis par le Wagner Act entre 1936 et 1947, a aussi pu être expérimenté en France. Une étude sur le syndicalisme docker publiée par Michel Pigenet montre ainsi que les syndicats cherchaient à minima à assurer une priorité d'embauche à leurs membres. « *Lorsqu'ils le peuvent, les militants vont plus loin et instituent l'organisation ouvrière en régulateur des effectifs au moyen d'une distribution sélective des cartes syndicales. Bien peu, toutefois, y parviennent durablement avant 1936. Dans l'entre-deux-guerres, Calais, Le Havre et Dunkerque font exception* ». Au-delà du contrôle formel de l'embauche, les syndicats de dockers pouvaient aussi exiger de leurs membres qu'ils refusent de faire équipe avec un docker non syndiqué, et le modèle havrais permettait même « *l'exclusion temporaire de l'embauche des ouvriers en retard de cotisations ou pointés absents sans motif valable aux assemblées générales mensuelles* » (Pigenet, 2003). S'ajoutaient enfin à cela des incitations plus positives : visites aux syndiqués hospitalisés, collectes au profit des victimes d'accidents du travail et de leurs familles... Dans d'autres pays, la présence d'un syndicalisme de service permet aussi de fournir des incitations sélectives à même de renforcer le taux de syndicalisation.

Les partis politiques fournissent aussi un certain nombre d'incitations sélectives. Il en va ainsi de la possibilité, pour les responsables, d'occuper des positions de pouvoir dans l'organisation ou dans l'administration, et donc de cumuler des avantages matériels et « *diverses gratifications symboliques comme le prestige, la notoriété, l'honneur et le pouvoir* » (Gaxie, 2017). Pour les permanents du parti, collaborateurs et attachés, l'engagement permet l'accès à un emploi rémunéré.

L'existence d'incitations sélectives peut enfin se retrouver dans des associations. Dans *La cause des sans papiers* (Siméant, 1998), l'auteure montre que la perspective de voir son dossier de régularisation examiné fait partie des éléments qui peuvent influencer le passage à la mobilisation. Les travaux sur Civitas menés par Kevin Geay indiquent aussi que l'organisation propose l'accès à un service d' « *entraide catholique* » qui permet l'accès des étudiants à des logements parisiens à bas coût loués par des propriétaires traditionalistes, à des petits boulots, voire pour certaines professions « *l'accès monopolistique à la clientèle traditionaliste* ». L'exemple le plus frappant d'incitation sélective est celui de Fernand, doctorant non financé, qui trouve dans Civitas la possibilité d'être reconnu comme intellectuel et auteur à succès : « *Fernand souhaite être pris au sérieux. Or, comment être reconnu comme un intellectuel lorsqu'on est, comme lui, nationaliste, monarchiste, fondamentaliste, et porté à reconnaître l'existence d'une « question juive » ? Comment espérer acquérir les signes objectifs (diplômes, thèses, publications) et subjectifs (reconnaissance des pairs, tribunes) du statut d'intellectuel lorsque l'on est porteur d'une identité stigmatisable ? (...) C'est lors d'une session de formation de Civitas que Fernand rencontre le professeur d'Université qui acceptera de devenir son directeur de thèse. (...) Mener une thèse sans financement coûte cher ? Un poste d'enseignant en école libre hors contrat lui est assuré. Valoriser un doctorat sans organiser de colloques ni publier dans des revues consacrées est une stratégie risquée en termes de carrière universitaire ? Fernand est publié systématiquement dans les éditions de son milieu, dispose d'un réseau étendu et intervient tous les mois sur Radio Courtoisie.* » (Geay, 2014).

On voit donc à travers ces différents exemples que les membres d'une organisation militante en retirent un ensemble d'avantages matériels qui, sans être forcément déterminants dans l'engagement, peuvent contribuer à sa perpétuation.

B. Les rétributions symboliques de l'action collective

1. Des gratifications immatérielles fondées sur le désintéressement

Toutes les organisations n'ont pas la possibilité d'offrir des incitations sélectives conséquentes. Surtout, il est difficile de réduire l'engagement à la recherche d'avantages matériels, a fortiori quand beaucoup d'organisations mettent en avant le « *désintéressement* » du militant. La notion de rétribution symbolique est alors centrale et permet d'enrichir significativement la compréhension des comportements « *prosociaux* ».

La mise en évidence de telles rétributions ne s'inscrit pas nécessairement dans un cadre comme celui d'Olson, dérivé de la théorie du choix rationnel. En effet, les rétributions sont rarement connues à l'avance : elles se découvrent largement à l'occasion de la mobilisation, et n'entrent donc pas dans un calcul coût/avantage préalable. Dans son article devenu classique sur les rétributions du militantisme, Daniel Gaxie explique ainsi que la mise en évidence

de ces dernières ne doit pas « conduire à la vision cynique des partis de masse fonctionnant dans l'intérêt exclusif de militants qui chercheraient consciemment à maximiser les profits retirés de leur activité. Outre que la quête consciente des gratifications est rare et, à tout le moins, rarement systématique, qu'elles sont plus souvent obtenues que recherchées, c'est dans la logique des buts de l'organisation que s'opère la rémunération des services rendus (...). Quand bien même [les militants] chercheraient-ils consciemment à augmenter les gratifications liées à leur activité, leur comportement serait rapidement perçu comme « carriériste » (...), et leur projet s'en trouverait du même coup ruiné (...). C'est parce qu'ils participent à la vie de leur organisation sans pouvoir avouer ni s'avouer les rétributions qu'ils en retirent que les militants vivent leur adhésion et leur action comme un engagement politique désintéressé et c'est en ce sens précis que les mobiles politiques peuvent être tenus pour un facteur du militantisme » (Gaxie, 1977).

L'exemple du militantisme au sein de l'UDF étudié par Julien Frézel illustre bien la distinction entre incitations sélectives et rétributions symboliques. Pour des militants attachés à leur foi religieuse et sans culture partisane familiale, le désintéressement associé à l'engagement paraît essentiel. Ainsi, « la frustration relative qu'éprouvent les adhérents lorsqu'ils vérifient le faible niveau des biens alloués par le groupement, et lorsqu'ils expérimentent cette institution aux règles incertaines, est paradoxalement une condition de félicité. « Tout donner au parti et ne rien recevoir de lui », (...) est sans aucun doute l'une des expressions les plus souvent prononcées avec fierté à l'UDF » (Frézel, 2004).

Quelles peuvent être alors les formes prises par ces rétributions symboliques ?

2. La construction d'une identité valorisante pour soi et pour autrui

Une partie des rétributions symboliques relève de l'estime de soi, liée au sentiment de faire l'histoire, à la satisfaction morale que procure l'engagement... La notion de « protagonisme », développée par l'historien Haim Burstin à propos de la Révolution française, s'applique aux cas où les enjeux sont les plus forts. Il s'agit de la manière dont des citoyens ordinaires deviennent des personnalités remarquées du fait de leur activité insurrectionnelle. Cette grille de lecture s'applique au mouvement ukrainien de la place Maïdan : « La place tend ainsi à procurer à ses participants une nouvelle identité pouvant se superposer aux identités existantes. (...) Les révolutionnaires ordinaires de Maïdan ont de multiples occasions de sortir de l'anonymat en raison des différents modes de communication disponibles. Les réseaux sociaux leur permettent de rendre publique leur participation auprès d'un cercle restreint d'amis, de connaissances ou d'abonnés, via des photos ou des vidéos. C'est dans ce cadre qu'émerge un protagonisme ordinaire fondé sur une notoriété qui se fabrique autour des micro groupes, des amis, de la famille ou des collègues. Ce protagonisme s'appuie sur une participation à la routine

révolutionnaire qui est en soi rétributrice : « *L'action est en elle-même sa propre récompense* » » (Goujon, Shukan 2015).

Si la plupart des engagements ne comportent pas les enjeux de l'exemple précédemment cité, cela n'empêche en aucun cas la construction d'une identité valorisante par l'engagement. Dans un article intitulé « *S'engager « du côté des gens bien »* », Raphaël Challier analyse les ressorts de l'engagement populaire à droite et montre qu'il répond à deux types de trajectoire. D'une part, il permet à des militants qui ont connu, à des degrés divers, une expérience de déclassement social, de réaffirmer leur identification aux élites. Ainsi, « *beaucoup ont des cartes de visite concernant leurs activités associatives ou professionnelles qu'ils distribuent frénétiquement, manière d'afficher leur volontarisme dans la quête d'un capital social. Les militants de droite qui connaissent des déclassements plus marqués n'ont que la parole pour témoigner de leur statut passé et mènent un travail de remémoration* » (Challier, 2018). L'engagement à droite permet d'autre part à des militants d'origine modeste, mais ayant connu une situation d'ascension sociale, de réaffirmer leur ancrage populaire et le caractère méritocratique de leur réussite.

L'engagement politique de membres de groupes déconsidérés peut aussi s'analyser de la sorte. La notion de « *politique de statut* » a ainsi été développée par Joseph Gusfield pour décrire des engagements dont la fonction principale est le maintien du prestige du groupe, à travers la réaffirmation de la légitimité de ses valeurs et de son mode de vie. Il applique pour sa part cette notion aux mouvements de tempérance américains. Dans son étude de l'engagement au sein des associations familiales catholiques, Sophie Rétif mobilise aussi la notion de « *stigmaté politisant* », empruntée à Goffman, et désignant les cas dans lesquels une identité stigmatisante amène à revendiquer de manière militante son appartenance au groupe, et la légitimité des pratiques de ce dernier. Dans l'exemple cité, il s'agit de s'affilier à une association défendant les valeurs et le mode de vie des familles catholiques, qui éprouvent par ailleurs le sentiment d'une faible considération sociale de leurs choix de vie (Rétif, 2014).

3. La reconnaissance de compétences invisibilisées

Au-delà de bénéfices identitaires, l'engagement militant peut permettre une valorisation qui passe par l'exploitation de compétences moins reconnues dans les autres sphères sociales. Sophie Maurer et Emmanuel Pierru montrent ainsi, dans leur étude du mouvement des chômeurs de l'hiver 1997, comment la possibilité de participer aux tâches de la vie quotidienne est une source de valorisation pour certains chômeurs de longue durée désaffiliés. En l'absence d'organisation préalable, notamment, la possibilité de prendre des responsabilités s'ouvre à des profanes (Maurer, Pierru, 2001).

De même, la participation au mouvement des « *gilets jaunes* » a permis à certains engagés de valoriser des compétences, qu'elles soient manuelles (pour construire les cabanes), en termes de prise de parole publique, de prises de notes... jusqu'aux chômeurs et aux inactifs dont le temps libre en journée est une ressource pour tenir les ronds-points sur la durée. Dès lors, « *toute une économie morale populaire préexistante au mouvement y trouve à se réaliser, générant des gratifications symboliques importantes pour des personnes aux compétences habituellement dévalorisées ou invisibilisées* » (Bendali & al., 2019).

4. Les plaisirs de l'action collective

Enfin, l'engagement politique est à la source de satisfactions liées à sa pratique même. Il existe un plaisir lié à l'activité militante, qui se retrouve même dans ses composantes les plus exigeantes ou les plus risquées. Dans un article sur les militants kurdes du PKK, Elise Massicard développe le cas de Serhan, qui « *insiste à la fois sur l'importance du travail qu'il fournit à un moment où le PKK est en plein développement et sur l'excitation du travail clandestin et des voyages dans toutes les métropoles. Le fait de vivre quelques jours dans une famille, puis d'aller dans une autre, de recruter des jeunes pour les envoyer dans la guérilla, de participer à la logistique des attaques de l'ARGK (branche militaire du PKK), de rencontrer des gens différents et ayant toutes sortes d'histoires lui procure d'intenses satisfactions* » (Massicard, 2013).

Plus largement, une part importante du plaisir trouvé dans l'activité militante semble résider dans la sociabilité qu'il permet. Lucie Bargel montre ainsi que la sociabilité est un élément central de la socialisation politique qui s'opère dans les mouvements de jeunesse des partis politiques. C'est par son entremise que se fait l'apprentissage d'un répertoire d'action partisan et que le jeune militant s'attache au parti. Plus tard, la professionnalisation, si elle se fait, peut s'accompagner d'une reconfiguration du réseau amical ou sentimental autour de la vie partisane : « *Le processus d'apprentissage informel qui se déroule [dans une organisation de jeunesse de parti politique] repose largement sur les relations de sociabilité entre pairs. Ces relations, vécues comme amicales mais non moins formatrices, soutiennent le franchissement de chacune des trois « phases » de la carrière de membre d'une organisation de jeunesse d'un parti. La première d'entre elles consiste à prendre goût aux activités proposées par l'organisation – réunions de débat d'un côté, et actions de « terrain » (distributions de tracts, collages d'affiches, animation de meetings) de l'autre. Si la formation du goût pour ces pratiques est favorisée par des dispositions sociales et genrées incorporées dans des trajectoires (...), elle repose également sur leur réalisation collective et l'intégration au groupe que celle-ci permet. (...) La sociabilité entre pairs continue d'être essentielle durant la troisième phase de la carrière, qui consiste à s'attacher à la politique. La centralité croissante, parmi les activités sociales des individus, de l'engagement dans l'organisation de jeunesse se perçoit dans la manière dont celui-ci entre progressivement en concurrence avec deux autres registres d'activité auparavant centraux (...) : leurs relations affectives et leurs études* » (Bargel, 2011)

Ce constat ne semble pas réservé aux organisations de jeunesse. Rémi Lefebvre qu'au sein du Parti socialiste, durant les Trente glorieuses, la sociabilité est centrale dans l'engagement militant : « *« Le parti à Lille dans les années 1950 et 1960 était axé sur la convivialité. C'était pour les ouvriers avant tout un moyen de se retrouver, de jouer aux cartes. Il joue d'ailleurs encore cette fonction aujourd'hui pour de nombreux militants, il ne faut pas se leurrer. » Entretien avec Pierre Bertrand, secrétaire de section dans les années 1970, le 4 octobre 2000. »* (Lefebvre, 2013)

Ce rôle de la sociabilité dans l'engagement est particulièrement souligné dans le cas de militants auparavant peu socialisés. L'étude du mouvement de chômeurs de l'hiver 1997 par Sophie Maurer et Emmanuel Pierru montre ainsi que pour des personnes sans emploi, la participation au mouvement est une occasion de réaffiliation. Parmi les modèles d'engagement, ils identifient le cas de chômeurs dont l'investissement « *est principalement fondé sur le déficit d'intégration sociale, qui crée ce que l'on peut appeler un « appel d'air » relationnel, que la mobilisation vient en partie combler. »*. Dans cette catégorie existe ainsi un groupe de « *jeunes désaffiliés* » : « *Pour expliquer leur engagement, et malgré la douleur que cette objectivation de leur propre solitude peut parfois susciter, ces chômeurs mettent eux-mêmes la convivialité et les liens qu'ils ont pu nouer au cours de l'action au premier rang des éléments d'incitation à la mobilisation. Pourtant, lors de leur entrée dans le mouvement, ces chômeurs espéraient obtenir un bénéfice matériel (emploi, aide financière). Le fait qu'ils aient persisté dans leur engagement et soient demeurés mobilisés jusqu'à la fin du mouvement bien que ces attentes immédiates aient été déçues ne peut se comprendre qu'en prenant en compte la dimension sociable de leur engagement. Ce ne sont ni la « découverte » du caractère injuste, et encore moins politique, de leur situation ni les objectifs explicites de la mobilisation qui incitent ces chômeurs à se mobiliser, mais bien tous les liens amicaux qu'ils peuvent nouer à cette occasion et qui sont source de réconfort et de réaffirmation identitaire. »* (Maurer, Pierru, 2001).

Cette fonction peut aussi se retrouver dans le cas d'individus intégrés socialement, mais devant dans leurs relations sociales habituelles gérer une identité potentiellement stigmatisante. Coline Salaris montre ainsi la possibilité de ce mécanisme dans le cas d'associations de malades ou de victimes, en l'occurrence les associations de victimes du Distilbène, responsable entre autres de cas d'infertilité.

C. La structure des opportunités politiques

Le paradoxe de l'action collective et les réflexions sur les rétributions de l'engagement invitent donc à penser les logiques individuelles de l'engagement politique. De manière complémentaire, le paradigme de la structure des opportunités politiques s'intéresse à des facteurs

extérieurs au groupe, qui favorisent son engagement en rendant crédible le succès de la mobilisation, et intègre la dimension proprement politique des mouvements contestataires

Complément : Comment les Sciences sociales et politiques expliquent-elles le « passage à l'action » collective ?

Un premier modèle, psychosociologique, est proposé par Ted Gurr en 1970 (Why Men Rebel?). L'action collective y découle de la politisation d'un sentiment de frustration issu d'une forme de privation relative, c'est-à-dire d'un écart entre les attentes d'un individu et sa perception de sa situation, qui peut résulter du déclassement d'un groupe social, ou de son exclusion des fruits de la croissance économique. Cette frustration relative peut ou non se transformer en contestation politique en fonction de la légitimité du régime, de ses instruments de coercition... Cette analyse permet de rendre compte de conditions favorables au déclenchement d'une mobilisation, mais le lien entre mécontentement et participation reste obscur. Si l'on reprend la typologie exit/voice/loyalty d'Albert Hirschman (*Défection et prise de parole*, 1970), il apparaît en effet que la mobilisation (*voice*) n'est pas la seule façon de traduire un mécontentement, d'autant plus qu'elle a des coûts.

Face aux insuffisances de cette grille d'analyse, la sociologie des mouvements sociaux s'est développée autour de trois approches complémentaires (d'après Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, 2012) :

- Le paradigme de la mobilisation des ressources (dominant dans les années 1970 aux Etats-Unis), développé par John McCarthy et Mayer Zald (« Ressource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 1977). Ce qui permet le passage à l'action collective est la disponibilité des ressources (matérielles, réticulaires, cognitives...) nécessaires à la construction et la diffusion d'un mouvement. Ces ressources étant rares, les organisations de mouvement social actives sur un même terrain se font concurrence pour leur accumulation. Mancur Olson (qui montre que la possibilité d'offrir des gains individualisables aux participants favorise l'engagement), Anthony Oberschall (qui étudie les ressources offertes par le groupe en fonction de son organisation et de sa proximité avec le pouvoir), Charles Tilly (qui étudie les formes de mobilisation comme dépendant notamment des ressources disponibles...) s'inscrivent en partie dans ce paradigme.

- La perspective en termes de Structure des Opportunités Politiques, développée notamment par Sidney Tarrow et Charles Tilly (*cf. infra*)

- La mise en évidence de l'importance des processus de cadrage cognitif, c'est-à-dire du sens donné à la mobilisation. Cette approche permet de penser la dimension émotionnelle et symbolique des mouvements sociaux, occultée par le paradigme de la mobilisation des ressources et pourtant fondamentale. Une part importante de l'activité militante consiste à élaborer des schémas interprétatifs, les connecter entre eux, les élargir à d'autres causes voisines. Susciter l'engagement suppose de convaincre des individus d'adopter d'une grille de lecture contestataire, un recadrage de la situation en termes d'injustice. Pour que la mobilisation prenne et tienne, il faut ensuite que s'établisse un cadre d'action (idée que l' « on

peut faire quelque chose ») et un cadre identitaire (émergence d'un « nous »).

Dans un ouvrage paru en 1978, Charles Tilly défend ainsi l'idée que la protestation peut être étudiée sous deux angles : celui des déterminants internes de la mobilisation, mais aussi celui des relations entre le groupe mobilisé et son environnement, notamment selon que le système politique est plus ou moins réceptif ou vulnérable à la contestation. La notion de structure des opportunités politiques s'impose avec les travaux de Doug McAdam sur le mouvement noir aux États-Unis entre 1930 et 1970 (Mc Adam, 1988). L'auteur montre que la seule disposition de ressources (comme l'existence des réseaux liés aux Églises noires) ne suffit pas à expliquer l'émergence de la mobilisation. Si le mouvement des Droits civiques s'est développé à partir des années 1950 et non avant, c'est aussi en raison d'évolutions du contexte national et international, devenus plus favorables. Les transformations majeures concernent la modification des équilibres démographiques (migration d'une part importante des Noirs du Sud vers le Nord des États-Unis, avec la crise de la culture du coton), la réorientation stratégique du Parti démocrate (désireux de conquérir l'électorat noir), et la guerre froide (qui rend les élites au pouvoir soucieuses de ne pas paraître racistes et colonialistes aux yeux des régimes du tiers-monde).

La notion de structure des opportunités politiques est par la suite précisée par plusieurs auteurs, dont Sidney Tarrow et Charles Tilly qui la caractérisent en 2008 en fonction de six critères : la multiplicité des centres de pouvoir indépendants au sein du régime considéré ; son ouverture à de nouveaux acteurs ; l'instabilité des alignements politiques ; la disponibilité d'alliés influents pour les contestataires ; la propension du régime à faciliter ou à réprimer l'expression collective de revendications ; l'existence de changements décisifs à l'intérieur des cinq précédents éléments.

Malgré leur succès, ces modèles ont pu être critiqués pour leur faible explication du lien entre la structure des opportunités et les mobilisations effectives : comment les acteurs perçoivent-ils les changements de cette structure et s'y ajustent-ils ? Une approche purement objectiviste du contexte politique a ainsi été souvent abandonnée au profit d'une démarche plus subjective et située, privilégiant la lecture que les acteurs font de la détermination de leurs adversaires et (donc) de la recevabilité de leurs demandes. Un autre reproche, que formulent Olivier Fillieule et Lilian Mathieu à l'encontre de cette notion, est qu'elle masque la capacité des groupes contestataires à créer eux-mêmes des opportunités (Fillieule, Mathieu, 2009). Lilian Mathieu plaide plutôt pour l'usage d'une analyse en termes d'« *espace des mouvements sociaux* », permettant d'aborder « *les relations que le domaine protestataire entretient avec une multiplicité d'autres univers sociaux, tels que les champs religieux, médiatique, médical ou intellectuel, dont les fluctuations internes sont elles aussi susceptibles d'influer sur la marche des mouvements sociaux avec lesquelles ils sont en rapport* ». Son analyse du mouvement contre la double peine (qui autorise l'expulsion de délinquants étrangers à l'issue d'une peine de prison) montre en effet que l'intensité de la mobilisation s'explique à la fois par le calendrier électoral-

al (les temps forts correspondent à des échéances électorales) et par « *des logiques propres au monde juridique, et notamment l'intégration croissante par les cours françaises de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme* » (Mathieu, 2010).

III. Les déterminants sociaux de l'engagement

L'engagement politique ne dépend pas seulement des caractéristiques du mouvement et du contexte politique. La prise en compte du genre, de la position sociale et de l'âge montre que des variables sociales expliquent des probabilités inégales de s'engager.

A) Genre et engagement

1. Une féminisation inachevée

L'engagement s'est progressivement féminisé au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. En France, les évolutions sociales et législatives ont ensuite porté, depuis les années 2000, une exigence d'inclusion des femmes dans les instances de représentation. Cependant, « un gender gap » subsiste au sein des activités militantes.

Ainsi, en France, le taux d'adhésion partisane est désormais identique entre les sexes, mais le taux d'adhésion syndicale demeure inégal. Maxime Lescurieux objective, à partir de l'exploitation des enquêtes REPONSE de la Dares, le fait que les femmes sont encore sous-représentées au sein des syndicats. En 2004, les femmes constituent 30 % des adhérents à un syndicat, tandis qu'en 2010, elles en constituent 36 % (alors qu'elles constituent 47,5 % de la population active occupée française). La régression logistique montre qu'une femme diminue les chances d'adhérer à un syndicat toutes choses égales par ailleurs, et que la charge parentale ne diminue pas les chances d'adhérer des hommes (à l'exception des pères en situation de monoparentalité) tandis qu'elle diminue celles des femmes. L'auteur affirme donc la persistance d'un « régime de genre » (...) « *malgré l'intensification de l'action du législateur en matière de parité et de mixité ces dernières années* » et « *l'élargissement du champ conceptuel du domaine d'action syndicale à tout ce qui concerne la domination des femmes hors de l'entreprise et du monde du travail professionnel* » (Lescurieux, 2019). Au sein de l'UE15, cet écart varie mais se trouve en défaveur des femmes dans tous les pays, à l'exception notable des pays scandinaves.

Si, depuis les années 1970, plusieurs travaux ont contribué à visibiliser davantage la place et les revendications des femmes dans un certain nombre de mouvements tels que celui de Lip (dont la moitié des ouvriers étaient en fait des ouvrières), l'activité militante n'a donc pas échappé et n'échappe toujours pas complètement à la division sexuelle du travail. Elle con-

tribue ainsi à la production et la reproduction de rapports sociaux de sexe.

2. Du genre des militants au genre du militantisme

Lucie Bargel et Xavier Dunezat (Bargel, Dunezat, 2009) montrent que l'articulation entre genre et militantisme est pensée à travers deux prismes d'analyse.

Dans un premier temps, la moindre « *place des femmes* » est étudiée comme la résultante de causes extérieures aux structures militantes : la moindre disponibilité des femmes, liée à leur assignation au travail domestique, formerait ainsi l'obstacle majeur à leur investissement dans des engagements extérieurs au foyer. Toutefois, un second axe de recherches, qui se développe ensuite, s'attache à montrer le caractère sexué du militantisme lui-même. Ainsi, il existe une division sexuelle du travail militant : les tâches valorisées sont davantage effectuées par des hommes alors que les tâches « *féminines* » sont largement invisibilisées. A partir de son enquête auprès du Mouvement des Jeunes Socialistes et de deux syndicats de Sciences-Po Paris (SUD-Etudiant et l'UNI), Lucie Bargel objective une « *division sexuelle du travail politique [qui] façonne le contenu de l'apprentissage politique [des] militant.e.s* » et dote les individus « *d'opportunités et de ressources différenciées [selon leur genre] pour devenir des professionnel.le.s de la politique* » (Bargel, 2005). Ainsi, les prises de paroles en réunions et la production de textes sont en majorité l'œuvre de militants masculins, tandis que les militantes écoutent et distribuent les écrits. La séparation des tâches et leur valorisation différentielle perpétue donc une division inégale du travail entre les sexes. Même dans des mouvements « *progressistes* » appliquant la parité aux scrutins de listes internes, des distorsions importantes apparaissent dans les carrières : au MJS, « *les postes individuels, autrement dit les postes à responsabilités occupés par un seul individu qui détient un pouvoir de décision et une autorité personnelle* » sont majoritairement occupés par des hommes.

D'autres travaux soulignent que le fonctionnement même de certaines instances militantes, notamment syndicales, valorisent des caractéristiques construites dans nos sociétés comme « *masculines* », ce qui joue à l'encontre de la participation des femmes. Ainsi, Vanessa Monney, Olivier Fillieule et Martina Avanza qualifient d'« *androcentré* » le mode d'organisation du syndicat suisse Unia, caractérisé notamment par « *la valorisation du conflit et des rapports hiérarchiques, le souci de laisser de côté les émotions et les considérations personnelles et la prégnance d'une éthique vocationnelle de l'engagement total* » (Monney & al., 2013). Marie Buscatto souligne en effet que le fonctionnement du syndicalisme en entreprise repose sur un modèle informel de disponibilité élevée et d'implication totale dans le travail militant, correspondant à un rôle socialement construit comme masculin et supposant le report du travail domestique sur le conjoint (ou plutôt, la conjointe). La sur-représentation des hommes, particulièrement marquée au sommet des instances syndicales en dépit de discours volontaristes en faveur de la parité, s'explique ainsi par un modèle « *masculin* » de la carrière syndicale, et entretient un fonctionnement marqué par des conventions masculines (su-

jets de conversation, modes d'échanges « *piquants* »...) (Buscatto, 2009).

L'étude de l'articulation entre sexe et variables socio-économiques souligne enfin la complexité des politiques visant à favoriser davantage d'égalité dans l'engagement. Ainsi, Maxime Lescurieux montre que l'augmentation du cumul des mandats au sein du syndicalisme français, liée à la pénurie de militants, rend l'institution de plus en plus « *dévorante* » et renforce le « *cens caché* » pesant sur les militants et surtout les militantes. En effet, « *les femmes qui bénéficient des mesures de quotas sont celles qui sont déjà parvenues à se conformer le plus au modèle de « carrière militante » existant, modèle pourtant largement discriminant pour les femmes* » : les contraintes temporelles liées au modèle informel évoqué plus haut, et renforcées par le cumul des mandats, aboutissent à une sur-sélection culturelle et économique des militants, « *notamment chez les femmes où sont surreprésentées celles qui sont le plus en capacité d'externaliser facilement le travail parental et domestique* ».

B. Catégorie socioprofessionnelle, niveau de diplôme et engagement

Si le mouvement ouvrier a longtemps semblé occuper une place centrale, les classes populaires apparaissent en fait largement sous-représentées dans l'engagement politique. Daniel Gaxie parlait de « *cens caché* » pour désigner le fait que, bien que le suffrage censitaire ait disparu, des mécanismes d'exclusion continuent à maintenir en partie les classes populaires hors de la participation électorale. L'engagement politique, fût-il non conventionnel, ne vient pas inverser cette dynamique.

1. La sur-représentation des cadres et des diplômés de l'enseignement supérieur

Les cadres sont plus souvent engagés que les ouvriers ou les employés, et les plus diplômés que ceux qui sont sans diplôme. En outre, ils sont plus fréquemment amenés à prendre des responsabilités au sein des organisations militantes, et cette corrélation se retrouve quel que soit le type d'engagement.

L'enquête SRCV² (Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie) de 2016 montre que 9% des cadres et professions intellectuelles supérieures sont syndiqués, contre 7% des employés et 5,6% des ouvriers.

Ce décalage est encore accentué concernant l'engagement associatif. Ainsi, si 11% des cadres sont membres d'une association d'action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative en 2016, ce n'est le cas que de 3,2% des ouvriers. Aucun type d'association n'échappe à ce constat, qu'il s'agisse d'autres engagements politiques (les cadres sont aussi cinq fois

2 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2406371>

plus souvent membres d'associations relevant de la défense de droits ou d'intérêts communs) ou d'associations que l'on ne peut rattacher à ce champ (sport, loisirs ...).

Sans surprise, les partis politiques n'échappent pas non plus à la règle. Ainsi, quand Claude Dargent et Henri Rey dressent en 2014 la sociologie des adhérents au parti socialiste, ils constatent que la moitié des adhérents a un diplôme de l'enseignement supérieur (soit à peu près le double de ce que l'on peut observer en population générale). Ces résultats se retrouvent en termes de PCS (Dargent, Rey, 2014). Si les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 50,5% des effectifs du parti (dont 18% pour les seuls enseignants), seuls 3% des adhérents sont ouvriers. Enfin, une étude analogue a été réalisée en 1997 auprès des adhérents du Parti Communiste Français (Platone, Ranger, 2000). Il en ressort que si 31,3% des adhérents communistes sont ouvriers, le pourcentage n'est supérieur que de 3,6 points à la moyenne nationale. En 1979, l'écart était de 10 points.

Comment expliquer alors ce faible engagement des catégories populaires, au point que même dans un mouvement censé représenter leurs intérêts, ils soient à peine sur-représentés ?

2. Un engagement de plus en plus adossé aux ressources scolaires

Militer implique des compétences objectives (prendre la parole en public, dans ou hors de l'organisation, écrire, planifier des actions collectives...) inégalement réparties dans la population, car assez largement corrélées au capital culturel. A ce titre, le fait que le syndicalisme français repose sur un engagement peu fréquent mais relativement exigeant (ceci compensant cela), à l'opposé du modèle scandinave, renforce les écarts sociaux en termes de syndicalisation. De plus, Daniel Gaxie a montré dans son analyse du vote qu'au-delà du niveau de compétence objectif, le sentiment de compétence politique est très inégalement réparti. Or il y a un sens à ce que les catégories qui se sentent le plus éloignées de la politique soient aussi les moins engagées.

Le monde syndical et certains partis ont en partie perdu leur capacité à compenser le déficit de politisation des classes populaires (Braconnier, Dormagen, 2007). Autrement dit, le « *capital militant* » parvient de moins en moins à se substituer au capital scolaire. La notion de « *capital militant* » a été forgée pour rendre compte des ressources spécifiques valorisées dans le militantisme, que l'on ne peut rabattre entièrement sur des capitaux plus transversaux tels que le capital culturel. Elle permet donc d'insister sur l'autonomie relative de cet espace. Le capital militant renvoie ainsi à un ensemble « *de techniques, de dispositions à agir, intervenir, ou tout simplement obéir* » recouvrant « *un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives, des luttes inter ou intra-partisanes, mais aussi exportables, convertibles dans d'autres univers, et ainsi susceptibles de faciliter certaines « reconversions »* (Matonti, Poupeau, 2004).

Les « écoles » du parti communiste français ont joué un rôle d'accumulation de capital militant. En effet, « *le PCF a très tôt mis en place un système d'éducation, structuré en un cursus scolaire, proposant à l'échelle locale des écoles élémentaires, des écoles fédérales à l'échelle départementale et des écoles centrales, écoles de cadres d'un mois et de quatre mois.* » (Ethuin, 2006). Or, ces formations ont progressivement disparu. Alors que se tient en 1994 la dernière école de quatre mois du PCF, à partir de 1998, plus aucune formation ne dépasse cinq jours. En 2003, le centre de Draveil qui accueillait les stages nationaux est vendu.

A ce déclin des instances capables de proposer un capital militant se substituant au capital scolaire, s'ajoute l'exigence de plus en plus forte d'un capital scolaire préalable pour s'engager. Dans l'univers syndical, l'europanisation des questions ou la juridicisation croissante des conflits (*cf. infra*) impliquent des ressources scolaires non négligeables. Cette évolution est loin d'avoir été uniquement subie par les organisations militantes. Dans « *Le militantisme n'est plus ce qu'il n'a jamais été* », Rémi Lefebvre montre que le Parti socialiste a impulsé certaines évolutions dommageables à l'engagement populaire. La dévalorisation relative d'activités militantes aisément accessibles, comme le collage d'affiche ou la distribution de tracts, et la promotion parallèle de la démocratie interne, avec ce qu'elle implique en termes de capacité à prendre la parole et à participer à un débat contradictoire, sont autant d'évolutions défavorables à l'engagement populaire. (Lefebvre, 2013) Il montre ainsi que la pratique militante traditionnelle du porte-à-porte a fait l'objet au PS, en 2012, d'une réappropriation par de jeunes intellectuels, le groupe des « *bostoniens* », qui en promeuvent une approche rationalisée éloignée des habitudes militantes (ciblage des quartiers, limitation du temps passé par contact, médiatisation de la pratique...) (Lefebvre, 2016).

La présentation par Pierre Rimbart et Sébastien Crespo d'une carrière d'engagement syndical permet d'incarner ces évolutions. Les auteurs montrent à la fois la difficile transmission du capital militant entre générations ouvrières, et la capacité du capital scolaire à compenser en partie cette déperdition : « *Pour un délégué ouvrier fraîchement mandaté et dépourvu de toute culture syndicale, pénétrer pour la première fois dans les salles où se déroulent négociations et comités d'entreprise, c'est d'abord découvrir un univers intimidant, celui des «bureaux», dont il ne maîtrise ni les codes ni les rouages, contrairement à d'autres participants rompus à ces pratiques. Le grippage de la transmission du savoir militant entre deux générations ouvrières séparées par de longues périodes sans embauche et par la désyndicalisation exacerbe ce problème, en particulier dans les PMI où les taux de syndicalisation sont faibles et où les nouveaux délégués ne peuvent être chaperonnés par les anciens.* » (Rimbart, Crespo, 2004).

En l'absence de savoir-faire militant, les ressources scolaires sont alors d'autant plus précieuses. Dans un univers où la référence au droit et la négociation collective prennent une place croissante, le fait pour Sébastien Crespo (ouvrier syndiqué qui cosigne l'article) d'avoir fait des

études supérieures est une ressource clé. « On comprend que le jeune militant ouvrier ayant passé plusieurs années dans l'enseignement supérieur se soit trouvé plus à son aise dans cette ambiance studieuse que les autres participants, ouvriers comme lui mais tous plus âgés et sortis plus tôt du système d'enseignement. Capable de mobiliser les techniques scolaires de prise de notes, habitué à soutenir sa concentration ou à hiérarchiser les connaissances, il attire l'attention des formateurs puis, au gré des stages, des responsables de l'Union locale. ».

En l'absence de capital culturel, la transmission d'une culture militante au sein du monde ouvrier devient donc difficile, la croissance du nombre de diplômés du supérieur venant rejoindre les rangs des classes populaires ne venant que partiellement compenser ce phénomène.

C. Age, génération et engagement

Si le constat empirique d'une sous-représentation des femmes ou des catégories populaires dans l'engagement politique est incontestable, le lien entre âge et militantisme doit être abordé avec précaution.

L'analyse des taux d'engagements associatifs peut spontanément donner le sentiment d'un fort engagement des seniors. Ainsi, une étude publiée par France Bénévolat en 2019 estime que le taux d'engagement des plus de 65 ans est de 31%, alors que 20 à 22% des 15-64 ans adhèrent à une association. Cependant, l'enquête SRCV de l'Insee souligne que ce sont dans les associations reposant sur la convivialité que les plus de 65 ans sont les plus sur-représentés. A l'opposé, en 2013, 14% des 65 ans et plus ont adhéré à au moins une association relevant de la défense de droits et d'intérêts, contre un peu plus de 20% des 40-64 ans.

Si l'on s'intéresse maintenant plus spécifiquement aux engagements au sein de structures classiques du militantisme politique, les résultats ne sont pas non plus univoques. Concernant le monde syndical, les données fournies par la Dares vont dans le sens d'un lien entre âge et syndicalisation. En effet, si 3,7% des salariés de moins de 30 ans sont syndiqués en 2016, c'est le cas de 9,3% des trentenaires, et de 14,9% des salariés âgés de 50 ans et plus. Dans le monde partisan, il n'existe pas de statistique fiable au niveau agrégé. Cependant, l'analyse des militants du PS en 2014 montre le caractère limité et conjoncturel du désengagement des jeunes : « La différence saisissante avec les données de cette enquête consiste dans la meilleure représentation des tranches d'âge les moins anciennes, celle des moins de 30 ans, deux fois plus nombreux qu'en 1998, un peu plus nombreux aussi qu'en 1985, ainsi que celle des 30-39 ans. Avec près d'un quart d'adhérents de moins de 40 ans, le PS dispose d'un socle moins étroit qu'il y a treize ans pour assurer son renouvellement générationnel. » (Dargent, Rey, 2014).

Ainsi, si la relative désaffection des jeunes à l'égard du vote est statistiquement bien établie, elle ne se traduit pas forcément par une sous-représentation criante au sein des partis politiques, qui comptent des effectifs par ailleurs relativement faibles.

Moins syndiqués que la moyenne, davantage abstentionnistes, peu encartés - mais comme le reste de la population, les plus jeunes ne sont pas pour autant fermés à l'engagement. Dans Les citoyens qui viennent, Vincent Tiberj montre que la plus grande ouverture des jeunes à la participation non conventionnelle tient d'abord à un effet de génération. Alors qu'en 2008 71% des Français ont déjà participé à une manifestation ou pourraient le faire, 52% des personnes nées en 1930 ou avant ne peuvent l'envisager. Cet effet de génération n'est pas réservé à la manifestation. La plupart des modes d'action protestataire recueillent une approbation croissante (pétition, boycott, grève sauvage...). Il semble donc qu'au fil des générations, le vote tende à devenir une forme d'action parmi d'autres, et non le seul moyen d'action légitime. Au-delà de cet effet de génération, un effet d'âge peut jouer un rôle significatif dans les trajectoires d'engagement par l'intermédiaire de ce que Doug McAdam a appelé la « *disponibilité biographique* » (Mc Adam, 1988). Dans son analyse du « *Freedom summer* », l'auteur nomme ainsi l'absence de contraintes (professionnelles, familiales...) qui pourraient freiner l'engagement. Dans son étude sur les mouvements contestataires en Biélorussie, Tatjana Shukan montre aussi que la moindre insertion sociale des jeunes militants favorise leur investissement dans une cause dont ils savent qu'elle peut conduire à de courtes périodes d'incarcération. L'incompréhension de l'essentiel de l'entourage amical voire familial et surtout l'exclusion quasi systématique des militants contestataires de l'enseignement supérieur biélorusse contribuent à l'enfermement progressif des militants dans les cercles contestataires (Shukan, 2019).

IV. Les transformations de l'action collective et de la conflictualité sociale

A. Quel déclin des conflits du travail ?

L'évolution des objets et des acteurs de l'action collective renvoie notamment à la question des conflits du travail.

1. Le recul de l'action syndicale

L'hypothèse d'un déclin des conflits du travail se nourrit notamment de l'incontestable reflux de l'action syndicale. Si l'on se réfère aux données de la Dares, le taux de syndicalisation en France passe de 30% en 1949 à 10% en 1990. A une première période de diminution au début des années 1950, succède une seconde

phase de baisse à la fin des Trente Glorieuses. Entre 1975 et 1990, le taux de syndicalisation passe ainsi de 20 à 10% et atteint un niveau parmi les plus faibles de l'OCDE.

Comment expliquer cette baisse de la syndicalisation ?

Outre la baisse numérique de l'emploi ouvrier, il faut noter que parmi les secteurs d'activité les plus touchés figurent des places fortes du syndicalisme : sidérurgie et métallurgie, construction navale... A l'opposé, si la France compte en 2006 trois millions de salariés de plus qu'en 1982, la hausse se concentre dans le secteur tertiaire, dans lequel les syndicats sont mal implantés. De plus, selon Jean-Marie Perrot, la « *quasi-totalité de ces nouveaux emplois (90 % exactement) relevaient d'entreprises de moins de 100 salariés tandis que les grandes (plus de 500 salariés) perdaient 511 000 emplois (soit 23 % de leurs effectifs) entre 1982 et 2006.* » (Perrot, 2014).

On peut ajouter à cela la croissance de l'emploi atypique. Le CDD, créé en 1979, représente aujourd'hui 12% de l'emploi non intérimaire, et le travail intérimaire représentait avant la crise liée au coronavirus près de 800 000 emplois équivalents temps plein en France. Ces facteurs structurels, associés au ralentissement de la croissance économique, ont aussi pu affecter la syndicalisation des salariés stables, en renforçant la crainte du chômage et rendant moins probable la conquête d'acquis par la mobilisation syndicale. Dans « *Devenir syndicaliste* », Pierre Rimbert et Sébastien Crespo insistent sur une difficulté supplémentaire générée par le processus de mondialisation. Alors que « *un demi-siècle plus tôt, nul n'ignorait le nom de Wendel* », « *propriétaire de la vallée* », l'usine étudiée appartient à un groupe, filiale d'une multinationale de 186 000 salariés répartis dans 40 pays. Cette transformation induit tant une peur de la délocalisation qu'une difficulté concrète à savoir auprès de qui revendiquer.

Au-delà de ces évolutions de l'emploi, le déclin du PCF et de la référence communiste, le tournant de la rigueur de 1983 ou les divisions syndicales françaises (scission entre la CFDT et la CFTC en 1964, création de SUD en 1981, de la FSU au début des années 1990...) ont pu contribuer à l'érosion du syndicalisme.

2. Une baisse de la conflictualité du travail à relativiser

A première vue, le recul de la conflictualité est indéniable. Alors que l'on compte plus de 4 millions de « *journées individuelles non travaillées* » (JINT) en 1976, et jamais moins d'un million entre 1975 et 1984, le million de JINT n'est dépassé qu'une fois durant les vingt années qui suivent (en 1988, de peu). Vingt années durant lesquelles le nombre moyen de JINT est proche de 500 000. La tendance est loin de s'interrompre par la suite. Entre 2005 et 2017, la Dares recense en moyenne 117 000 journées individuelles non travaillées par an.

Toutefois, la référence aux journées individuelles non travaillées doit être relativisée pour plusieurs raisons.

Il y a tout d'abord des ruptures dans la méthode de production des données. Avant 1996, ce sont les journées de grève dans toutes les entreprises qui sont prises en compte. A partir de 1996, les entreprises publiques du secteur des transports sont exclues. Entre ces deux années, le nombre de jours de grève est divisé par deux. Puis à partir de 2005, les données sont produites par la Dares à partir d'une enquête, et ne proviennent plus des remontées de l'inspection du travail.

Par ailleurs, les méthodes de comptage produisent une sous-estimation chronique de la conflictualité. D'une part, la fonction publique est exclue du décompte, qui porte sur les entreprises. D'autre part, la fiabilité du recensement par l'inspection du travail est notoirement insuffisante. Ainsi, selon un document d'études de la Dares paru en 2008, « *le champ couvert correspond aux établissements relevant du contrôle de l'inspection du travail du ministère chargé du travail. Il ne comprend donc pas l'agriculture, les transports et la fonction publique. Les entreprises nationales (EDF, Gaz de France, la Poste et France Télécom) sont également absentes des remontées de l'inspection du travail.* ». Finalement, « *le rapport entre le nombre de journées non travaillées recensé par l'inspection et celui issu de l'enquête REPONSE est de 23 % en 2004 contre 48 % en 1992 (...). Autrement dit, selon cette estimation, la sous-évaluation du nombre de journées de grève par la source administrative s'est sensiblement aggravée : trois quarts des JINT ne sont pas recensées* » (Carlier, 2008).

Les données issues de l'inspection du travail conduisent donc non seulement à sous-estimer l'importance de la conflictualité au travail, mais peuvent biaiser l'interprétation qui est faite de leur évolution. Dans un article en ligne, Laurent Bach et Julien Grenet estiment ainsi « *qu'en dépit de l'accroissement du nombre de salariés entre 1982 et 2005, le taux de grève n'a pas spécialement décliné pendant la même période. (...) La relative stabilité du taux global de grève est le résultat de deux dynamiques opposées : une augmentation tendancielle du taux de grève dans les transports et la fonction publique d'État, contrebalancée par une légère diminution du taux de grève dans le secteur privé hors transports³.* »

Enfin, l'analyse des journées de grève laisse de côté l'existence d'autres formes de conflictualité au travail. L'enquête *Réponse* et les exploitations qui en sont faites permettent d'éclairer cette diversité des conflits du travail. Baptiste Giraud analyse ainsi la question du déclin du recours à la grève en entreprise. Il souligne que nombre de délégués syndicaux ont intégré la difficulté à mobiliser les salariés à l'occasion d'une grève et anticipent alors le risque d'échec. Il cite un militant de la CGT : « *De plus en plus [dans les années 1980], il y avait un profond décalage dans la réalité de nos actions. Par exemple, on faisait une journée d'action sur l'emploi, eh bien dans les manifs, on avait essentiellement des mecs de la fonction publique et très peu du privé. On se retrouvait avec quelques arrêts de travail d'une heure, de trois quarts d'heure, des prises de parole dans le privé. [...] On avait donc un profond décalage et ça pose de gros problèmes. Et en plus, après ces journées, on avait quoi ? Ça faisait plof !* » (Giraud, 2006). Dès lors, la recherche d'autres formes de mobilisation apparaît pertinente. Ces formes ne donnent pas

3 <http://www.ecopublic.eu/2007/11/des-grves-partout-sauf-dans-les.html>

lieu à des « *journées individuelles non travaillées* » mais participent néanmoins de la conflictualité au travail. Ainsi selon les données de la Dares issues de l'interrogation des représentants de la direction, si seuls 2% des établissements ont connu une grève d'au moins deux jours entre 2008 et 2010, 11% ont connu une grève inférieure à deux jours, 10% un débrayage, 8% une pétition... (Pignoni, Raynaud, 2013). Le déclin des conflits du travail est donc à relativiser.

B. De nouveaux mouvements sociaux ?

Le recul du syndicalisme et du recours aux grèves longues dans le secteur privé a toutefois soutenu l'idée d'un renouvellement des mouvements sociaux.

1. La théorie des NMS

La théorie des nouveaux mouvements sociaux (NMS) ne se contente pas de considérer qu'il y a un renouvellement de l'engagement politique à partir des années 1960. Elle s'inscrit dans une démarche qui cherche à mettre en avant un changement durable, renvoyant à une évolution d'ensemble des sociétés occidentales. Alain Touraine, l'un des premiers auteurs à parler de nouveaux mouvements sociaux (à la fin des années 1960), considère que chaque société est caractérisée par un mouvement social central, qui incarne un projet de changement social, dont l'enjeu est alors la « *direction de l'historicité* », c'est-à-dire des grandes orientations culturelles de la société. Le mouvement ouvrier aurait été le mouvement social central de la période précédente, mais il serait désormais « *dépassé* ». Ronald Inglehart estime ainsi dans *La révolution silencieuse* (1977) que les besoins de base étant désormais satisfaits dans les sociétés occidentales, les revendications se déplacent vers des enjeux « *post matérialistes* » : l'autonomie, la qualité de vie, l'identité... Ces demandes seraient renforcées par l'élévation du niveau d'éducation, qui favoriserait la participation politique (valorisée en soi et non pour atteindre un objectif donné). Le renouvellement générationnel susciterait donc progressivement l'émergence de nouvelles revendications. Les « *nouveaux mouvements sociaux* » seraient alors les révélateurs d'un dépassement de la société industrielle.

Selon leurs théoriciens, les mobilisations qui dominent à partir des années 1960 se distinguent en effet du mouvement ouvrier sur plusieurs points :

- En termes d'organisation, ils rejettent le centralisme et le fonctionnement hiérarchique, mobilisant notamment davantage l'assemblée générale.
- En termes de répertoire d'action, ils développent des formes de protestation moins institutionnalisées et plus inventives (sit in, occupations, ...).
- En termes de revendication, ils portent moins sur la redistribution des richesses que sur des dimensions « *qualitatives* » et identitaires. L'identité de classe n'est plus le moteur principal de la mobilisation .

De nombreux exemples en sont donnés. Alberto Melucci, l'un des principaux théoriciens des nouveaux mouvements sociaux, en identifie treize, parmi lesquels les mouvements régionalistes, féministes, écologistes, de consommateurs, ...

2. Les critiques du paradigme des NMS

La théorie des nouveaux mouvements sociaux a fait l'objet de nombreuses remises en cause. Tout d'abord, la nouveauté des mouvements observés peut être nuancée. Certaines revendications existaient déjà par le passé (par exemple, dès le 19^{ème} siècle, des mouvements revendiquent des droits politiques pour les femmes). Par ailleurs, l'opposition à toute organisation hiérarchisée et institutionnalisée est contestable. Les politiques environnementales, sanitaires, de lutte contre l'exclusion, pour le droit des femmes, ... ne laissent pas de côté la parole des associations ; en retour, cette prise en compte par les pouvoirs publics incite à la constitution d'une expertise qui n'est pas facilement compatible avec un fonctionnement horizontal et décentralisé. Enfin, la relativisation de la nouveauté est renforcée par le reflux de certaines mobilisations. C'est le cas des mouvements régionalistes, qui ont surtout marqué les années 1980, ou des luttes autour de la prison et de l'hôpital psychiatrique dont on voit peu de traces aujourd'hui.

A l'opposé, l'oraison funèbre des enjeux « matérialistes » a été prononcée avec trop d'empressement. Le développement de la lutte contre la précarité avec des associations comme *Droit au logement* ou *Agir ensemble contre le chômage* ! (cf. *infra*) est venu rappeler leur importance. En outre, si la thèse des NMS a été portée par la dynamique de moyennisation des sociétés occidentales, Louis Chauvel montre bien combien le retour des inégalités économiques et, notamment, patrimoniales, ainsi que la permanence des inégalités sociales, invitent à ne pas célébrer trop tôt la fin des conflits relevant de la répartition des richesses (Chauvel, 2001).

On peut même avancer que les questions matérielles n'ont jamais réellement disparu des mobilisations. Dans un ouvrage issu de sa thèse en 1997, Olivier Fillieule souligne le risque de ne voir que ce que l'on regarde. Comparant les sources policières et le traitement médiatique des manifestations durant les six premiers mois de l'année 1989, il montre que seule une manifestation sur dix est citée dans la presse. On compte dans les faits près de 10 000 manifestations par an, souvent de faible envergure. Or ces manifestations sont majoritairement « matérialistes », au sens où elles concernent en premier lieu la défense de l'emploi et les salaires. Elles sont principalement organisées par les syndicats, loin devant les entrepreneurs de nouveaux mouvements sociaux.

Enfin, plus fondamentalement, la distinction même entre mouvement matérialiste et post-matérialiste doit être remise en cause (Mathieu, 2004). La revendication salariale peut

accompagner une demande de reconnaissance ou d'évolution des conditions de travail. Inversement, la défense de la culture passe souvent par celle du droit au chômage des intermittents, celle de l'égalité hommes-femmes intègre la question de l'égalité salariale et du paiement des pensions alimentaires, ... Le simple fait de considérer que les NMS mettent davantage en avant la question de l'identité que les « anciens » mouvements est discutable : il existait une identité et une fierté ouvrières, que défendaient syndicats et partis de gauche.

C. De nouveaux militants ?

La célébration de la nouveauté a aussi été incarnée par le travail de Jacques Ion sur la fin des militants (Ion, 1997).

La thèse de l'auteur repose sur l'idée d'une transformation du militantisme, dans le sens d'un engagement plus « *distanzié* ». Selon Ion, le militantisme traditionnel repose sur l'adhésion sans réserve de l'individu à l'organisation, perçue comme un ensemble qui le dépasse et s'impose à lui. L'engagement est intensif, le militant ne remet en cause ni les objectifs du mouvement ni le fonctionnement de l'organisation. Les structures d'engagement sont verticales et capables de couvrir de nombreuses dimensions de la vie sociale. Le Parti communiste est emblématique de ce fonctionnement. Très hiérarchisé, il voit graviter autour de lui une myriade d'organisations associatives (comme le *Secours populaire*) ou syndicales (comme la *CGT*) auxquelles sont souvent affiliés ses membres. Ce fonctionnement se retrouve au parti socialiste. Rémi Lefebvre cite en exemple un formulaire d'adhésion au *PS* à Roubaix dans les années 1920 sur lequel est inscrit : « *Je déclare, en toute connaissance de cause, y faire adhésion absolue et sans réserve, m'engageant sur l'honneur à y rester fidèle et à leur consacrer, avec désintéressement, tout mon dévouement et mon activité.* » Selon Ion, cette forme de militantisme, symbolisée par le timbre collé sur la carte d'adhérent, est remplacée par un militantisme « *post-it* », non seulement moins exigeant mais aussi plus « *affranchi* ». La vie privée et l'individu y reprennent leurs droits ; le passage d'une cause à l'autre est fréquent. Cette description de l'évolution du militantisme aura une forte implication pratique, car elle rencontre l'aspiration des partis de gouvernement à une professionnalisation de l'élite partisane et à une ouverture aux sympathisants plus qu'à un groupe restreint de militants dont les pratiques habituelles (distribution de tracts, collage d'affiches...) semblent de moins en moins aller de soi.

Pourtant, la thèse de Ion peut être discutée. Il y a un biais à appréhender les anciennes formes de militantisme à partir de l'expérience de ceux qui sont restés dans les structures partisans, vraisemblablement plus investis que la moyenne. Dans son travail sur le *Secours populaire français*, Axelle Brodiez souligne aussi le risque d'« *ériger en réalité les directives du PCF* » (Brodiez, 2006). Elle montre notamment que l'idée d'un engagement « *à la carte* » existe dans l'organisation dès les années 1960, et que l'opposition entre « *total* » et « *distanzié* » caractérise surtout (et quelle que soit l'époque) celle entre cadres du

parti et base militante. Rémi Lefebvre, dans son travail sur le parti socialiste dans le Nord, montre lui aussi que la thèse de Jacques Ion ne rend pas compte de la réalité de l'engagement durant les Trente Glorieuses. Si les cadres du parti valorisent la figure du militant dévoué, ils ne cessent de regretter en interne « *la carence des camarades* ».

Plus qu'une évolution objective, il y a donc surtout une évolution des formes de militantisme valorisées, qui conduit par ailleurs, nous l'avons vu, à l'érosion du militantisme populaire.

D) Quelles évolutions de l'engagement politique ?

Le caractère critiquable des théories précédemment évoquées ne signifie pas qu'il faille penser les mouvements sociaux comme immuables. Des évolutions existent, que ce soit en termes d'acteurs et d'objets de revendication, ou en termes de répertoires d'action. En revanche, ces évolutions ne signent pas une mutation radicale de la conflictualité sociale, et il faut se garder de l'« *illusion du nouveau* » (Mathieu, 2011).

1. Nouveaux objets, nouveaux acteurs

Les « *luttés minoritaires* », au sens de luttes portées par des minorités, se développent en France dans les années 2000. Soline Laplanche-Servigne définit une minorité non pas à partir d'un critère numérique mais comme « *un groupe de personnes qui en raison de leurs caractéristiques physiques ou culturelles, sont distinguées des autres dans la société dans laquelle ils vivent, par un traitement différentiel et inégal, et qui par conséquent se considèrent comme objet d'une discrimination collective* ». La mobilisation se fonde alors non sur une logique identitaire (la défense de pratiques culturelles ou religieuses) mais en lien à une demande d'égalité de traitement et de droit. Alors que pendant longtemps, c'est prioritairement la lutte contre l'extrême droite qui a dominé, par la suite, la diffusion croissante d'un référentiel en termes de discrimination légitime la dénonciation des inégalités vécues, voire la « *mobilisation croissante du statut de victime* ». Ainsi en 2005 apparaît le *Cran* (Conseil représentatif des associations noires de France). Plus récemment, l'écho rencontré en France par le mouvement « *Black lives matter* » traduit la relative vivacité des luttes minoritaires.

L'émergence de mouvements de « *sans* » ou de revendications altermondialistes a, plus encore, marqué les évolutions récentes de l'engagement politique. Durant les années 1990 et 2000, les mouvements de sans papiers, de mal logés et de chômeurs se développent, contribuant à construire le problème de l'exclusion. On peut ici mentionner l'association *Droit au logement* créée en 1990, le collectif *Agir ensemble contre le chômage* (AC!) qui émerge trois ans plus tard, les grèves de la faim de travailleurs sans papiers (par exemple, dans l'église Saint-Bernard en 1996) ou encore le mouvement de chômeurs de l'hiver 1997.

Les luttes altermondialistes participent aussi au renouvellement de la conflictualité à la fin des années 1990. Le mouvement *Attac* est créé en France en 1998. Présent dans 38 pays, il est à l'origine des forums sociaux mondiaux qui réunissent toutes les organisations sensibles à la cause altermondialiste. Le mouvement se développe notamment après le sommet de l'OMC à Seattle en 1999. Plusieurs dizaines de milliers de manifestants participent à l'opposition aux négociations internationales et contraignent le sommet à une fin prématurée. On voit ici à quel point les revendications dépendent d'un agenda politique auquel elles contribuent, ce dont témoigne aussi le développement récent des mobilisations environnementales (les grèves étudiantes pour le climat et le mouvement *Extinction rébellion* datent ainsi de 2018).

Dans quelle mesure ce renouvellement des objets contribue-t-il à celui des acteurs ? Dans le cas de *DAL*, étudié par Cécile Péchu (Péchu, 2001), l'auteure relève la volonté des acteurs de ces mobilisations de s'autonomiser vis-à-vis du champ partisan. « *Toutes ces organisations ont, nous semble-t-il, en commun de se penser comme contre-pouvoirs, de pratiquer le « militantisme pour le militantisme » et de rejeter du même coup la recherche de l'autorité légitime, en même temps qu'elles ont développé de nombreux liens entre elles, ce qui justifie que l'on parle à leur sujet de champ militant différencié* ». Toutefois, si ces mouvements sociaux s'appuient fréquemment sur des structures ad hoc, relevant notamment de l'association ou de la coordination, l'apport des structures syndicales ou politiques n'y est pas nul. Les multi-appartenances sont possibles. La création d'*Attac* a par ailleurs été soutenue par la fédération des finances de la *CGT* ou la *FSU*, celle d'*AC !* par les syndicats *SUD*...

2. De nouveaux répertoires d'action

Si nous avons pu voir le recours croissant à l'expertise de la part des associations, le monde syndical semble particulièrement concerné par une référence croissante au droit et à la négociation collective. Promulguées en 1982, les lois Auroux renforcent les comités d'entreprise et CHSCT, et créent une obligation annuelle de négocier dans les entreprises sur les salaires et l'organisation du travail, renforçant l'activité de négociation collective. La réduction du temps de travail mise en place avec les lois Aubry contribue aussi beaucoup au développement de la négociation collective sur le temps de travail. Si en 1968, moins de 70% des salariés sont couverts par un accord de branche, la quasi totalité le sont aujourd'hui. Récemment, la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (dite « *loi travail* ») de 2016 puis les ordonnances adoptées en 2017 ont renforcé le poids de la négociation de branche comme d'entreprise, permettant dans certains cas une inversion de la hiérarchie des normes (par la négociation de dispositions dérogatoires au Code du travail). Ce renforcement de la responsabilité des partenaires sociaux dans la production de règles s'ajoute à leur responsabilité plus ancienne dans l'organisation des prud'hommes ou dans la gestion (paritaire) de la protection sociale.

Ces évolutions ont une influence sur la nature de l'activité syndicale. Elles renforcent la coupure entre des permanents professionnalisés et une base qui se réduit. Ainsi entre 1965 et 1985, alors que la *CGT* perd 70 % de ses adhérents, les effectifs de l'organisation centrale sont multipliés par 5. Elle renforce aussi la juridicisation de l'activité syndicale. Celle-ci se réfère de manière croissante au cadre conventionnel négocié par les partenaires sociaux. S'il n'y a pas de croissance forte du recours à la justice prud'homale, on constate aussi un recours croissant aux outils du droit de la part des directions d'entreprise pour sanctionner les salariés (avertissement écrit, mise à pied, licenciement pour faute...). Toutefois, cette place croissante du droit dans l'action collective ne signifie pas que ce dernier se substitue à l'action syndicale. Baptiste Giraud montre au contraire que l'évitement de l'action judiciaire est souvent un élément central de l'action syndicale. Dans la section *CGT* étudiée, si le conseil juridique est perçu comme une façon de pénétrer le secteur tertiaire, tout est fait dans la mesure du possible pour défendre la supériorité de l'action syndicale et du rapport de force sur l'action juridique. Le recours au droit ou la menace de recours, quand ils existent, participent plutôt d'une lutte syndicale plus large (présence d'huissiers à la demande de la direction lors de mouvements de grève, plaintes pour délit d'entrave de la part du syndicat ...). (Giraud, 2017)

Un second ensemble d'évolutions concerne le recours aux médias. La prise en compte croissante de l'importance de l'écho médiatique des mobilisations a été assez largement documentée. Les actions menées par *Act Up*, *Greenpeace* ou encore les *Femen* sont des illustrations classiques de la capacité d'organisations militantes à proposer des formes de mobilisation dont l'impact dans l'opinion publique est extrêmement fort, comparativement au peu de ressources mobilisées. On peut citer dans le cas d'*Act Up* les recours aux die in (*cf. supra*), l'utilisation de faux sang, le port du triangle rose, ...

Plus récemment, il est apparu que le développement des réseaux sociaux contribuait à transformer les formes d'engagement politique, notamment en favorisant des mobilisations originales, émergeant à l'écart des organisations politiques traditionnelles et sur un temps très bref. Les « *printemps arabes* », le mouvement « *me too* » et celui des « *gilets jaunes* » se sont ainsi appuyés assez largement sur le recours à ces outils (notamment Facebook et Twitter), et se sont parfois accompagnés de modalités d'action originales (mobilisation intégralement en ligne, occupations de ronds-points...). Sarah Abdelnour et Sophie Bernard soulignent la volonté des chauffeurs Uber représentant leur profession de privilégier ce canal de communication pour marquer leur distance avec les organisations syndicales traditionnelles qui, pourtant, les appuient. (Abdelnour, Bernard, 2019).

Enfin, on peut mettre en avant l'essor de la manifestation, devenue la forme d'engagement privilégiée aujourd'hui par de nombreux mouvements. Dans *La manif en*

éclats, Danielle Tartakowsky souligne ainsi que le nombre de manifestations recensées par la Préfecture de police augmente significativement à la fin des années 1980. Alors qu'il n'est jamais supérieur à 800 manifestations par an entre 1975 et 1988, il l'est presque toujours (à une exception près) les quatorze années suivantes. Selon elle, « *la grève, plus difficile à mener qu'en d'autres temps, fait place à des manifestations substitués* », entre autres (donc) dans l'univers des conflits du travail (Tartakowsky, 2004).

D'autres pratiques, moins massives mais frappantes, pourraient encore être citées : l'occupation (dans le cadre des mouvements de place mais aussi des « zones à défendre »), la popularisation à partir du sommet de l'OMC de 1999 de la technique du black bloc, qui modifie le visage de certains cortèges manifestants, ...

Bibliographie

ABDELNOUR Sarah, BERNARD Sophie (2019), « Devenir syndicaliste malgré soi ? La socialisation militante en tension des chauffeurs de VTC mobilisés », *Politix*, n°128, De Boeck Supérieur.

AGRIKOLIANSKY Eric, COLLOVALD Annie (2014), « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent ? », *Politix*, n°106, De Boeck Supérieur.

BALSIGER Phillip (2009a), « Boycott », in. FILLIEULE Olivier & al. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po.

BALSIGER Phillip (2009b), « Consommation engagée », in. FILLIEULE Olivier & al. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po.

BARGEL Lucie (2005), « La socialisation politique sexuée. Apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant·e·s », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, n°3.

BARGEL Lucie, DUNEZAT Xavier (2009), « Genre et militantisme », in. FILLIEULE Olivier & al. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po.

BARGEL Lucie (2011), « S'attacher à la politique. Carrières de jeunes socialistes professionnels », *Sociétés contemporaines*, n°84 .

BARRIER Julien, DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2007), « Protester contre le marché : du geste individuel à l'action collective. Le cas du mouvement anti-publicitaire », *Revue Française*

de Science politique, vol. 57, n°2.

BEDOCK Camille & al. (2019), « Enquêter in situ par questionnaire sur une mobilisation. Une étude sur les gilets jaunes », *Revue française de science politique*, vol. 69, n°5, Presses de Sciences Po.

BENDALI Zakaria & al. (2019), « Le mouvement des gilets jaunes : un apprentissage en pratique(s) de la politique ? », *Politix*, n°128, De Boeck Supérieur.

BLAVIER Pierre & al. (2017), « Déclassement sectoriel et rassemblement public. Éléments de sociographie de Nuit Debout place de la République », *Revue française de science politique*, vol. 67, n°4, Presses de Sciences Po.

BRACONNIER Cécile, DORMAGEN Jean-Yves (2007), *La démocratie de l'abstention*.

BRODIEZ Axelle (2006), *Le Secours populaire français (1945-2000) : du communisme à l'humanitaire*, Presses de Sciences Po.

BURRICAND & al. (2016), « Trente ans de vie associative. Une participation stable mais davantage féminine », *Insee première*, n°1580.

BUSCATTO Marie (2009), « Syndicaliste en entreprise. Une activité si « masculine »... » in FILLIEULE Olivier, ROUX Patricia (dir.), *Le sexe du militantisme*.

CARLIER Alexandre (2008), « Mesurer les grèves dans les entreprises. Des données administratives aux données d'enquête », *Document d'études*, °139, Dares.

CHALLIER Raphaël (2018), « S'engager « du côté des gens bien » ». La conscience sociale légitimiste des soutiens populaires de l'UMP en banlieue parisienne », *Politix*, n°122, De Boeck Supérieur.

CHAUVEL Louis (2001), « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, n°79.

CONTAMIN Jean-Gabriel, DELACROIX Roland (2009), « Les transformations des formes d'engagement au prisme du local. L'exemple de la CGT du Nord », *Politix*, n°85, De Boeck Supérieur.

CRUZEL Élise (2004), « « Passer à l'Attac ». Éléments pour l'analyse d'un engagement altermondialiste », *Politix*, n°68, De Boeck Supérieur.

DARGENT Claude, REY Henry (2014), « Sociologie des adhérents socialistes. Rapport d'enquête », *Les cahiers du Cevipof*, n°59.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2009), *La consommation engagée*, Presses de Sciences Po.

ETHUIN Nathalie (2006), « Formation des militants et identité communiste », *Nouvelles FondationS*, n°2, Fondation Gabriel Péri.

FILLIEULE Olivier (1993), « L'émergence de la violence dans la manifestation de rue », *Culture et conflits*, n°9-10.

FILLIEULE Olivier (1997), *Stratégies de la rue : les manifestations en France*.

FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian (2009), « Structure des opportunités politiques », in. FILLIEULE Olivier & al. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po.

FRETEL Julien (2004), « Quand les catholiques vont au parti. De la constitution d'une illusion paradoxale et du passage à l'acte chez les « militants » de l'UDF », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 5, n°155, Le Seuil.

GARCIA Sandrine (2005), « Expertise scientifique et capital militant. Le rôle des médecins dans la lutte pour la légalisation de l'avortement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 3, n°158, Le Seuil.

GAXIE Daniel (1977), « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n°1, Presses de Sciences po.

GAXIE Daniel (2017), « Les rétributions du militantisme », *Politika.io/fr*

GEAY Kevin (2014), « « Messire Dieu, premier servi ». Étude sur les conditions de la prise de parole chez les militants traditionalistes de Civitas », *Politix*, n°106, De Boeck Supérieur.

GIRAUD Baptiste (2006), « Au-delà du déclin. Difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies confédérales des syndicats », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°6, Presses de Sciences Po.

GIRAUD Baptiste (2017), « « Quand on va au juridique, c'est qu'on a déjà perdu ». Le droit comme contrainte dans les mobilisations syndicales », *Politix*, n°118, De Boeck Supérieur.

GOUJON Alexandra, SHUKAN Ioulia (2015), « Sortir de l'anonymat en situation révolutionnaire. Maïdan et le citoyen ordinaire en Ukraine (hiver 2013-2014) », *Politix*, n°112, De Boeck Supérieur.

GURR Ted (1970), *Why Men Rebel ?*

INGLEHART Ronald (1977), *La révolution silencieuse*.

ION Jacques (1997), *La fin des militants ?*, Éditions de l'atelier.

LA PALOMBARA Joseph, WEINER Myron (1966), *Political Parties and Political Development*.

LAPLANCHE-SERVIGNE Soline (2017), « Les mobilisations collectives des minorisés ethniques et raciaux », in. FILLIEULE Olivier & al., *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche ...*, Presses de Sciences Po.

LEFEBVRE Rémi (2013), « Le militantisme socialiste n'est plus ce qu'il n'a jamais été. Modèle de « l'engagement distancié » et transformations du militantisme au Parti socialiste », *Politix*, n°102, De Boeck Supérieur.

LEFEBVRE Rémi (2016), « La modernisation du porte-à-porte au Parti socialiste. Réinvention d'un répertoire de campagne et inerties militantes », *Politix*, n°113, De Boeck Supérieur

LESCURIEUX Maxime (2019), « La représentation syndicale des femmes, de l'adhésion à la prise de responsabilités : une inclusion socialement sélective », *La Revue de l'Ires*, n°98.

MASSICARD Élise (2013), « Quand le militantisme s'adapte au terrain. Continuités et discontinuités dans les carrières militantes au sein du mouvement aléviste en Turquie et en Allemagne », *Politix*, n°102, De Boeck Supérieur.

MATHIEU Lilian (2004), *Comment lutter? : Sociologie et mouvements sociaux*, La Discorde.

MATHIEU Lilian (2010), « Contexte politique et opportunités », in. AGRIKOLIANSKY Eric & al. (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La découverte.

MATHIEU Lilian (2011), *La démocratie protestataire. Mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui*. Presses de Sciences Po.

MATHIEU Lilian (2012), *L'espace des mouvements sociaux*.

MATONTI Frédérique, POUPEAU Franck (2004), « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 5, n°155, Le Seuil.

MAURER Sophie, PIERRU Emmanuel (2001), « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un « miracle social » », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°3, Presses de Sciences Po.

MAYER Nonna (2010), *Sociologie des comportements politiques*, collection U, Armand Colin

MC ADAM Doug (1988), *Freedom Summer. The Idealists Revisited*.

MC CARTHY John, ZALD Mayer (1977), « Ressource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n°6.

MICHELETTI Michele (2003), *Political Virtue and Shopping. Individuals, Consumerism and Collective Action*, Palgrave Macmillan.

MONNEY Vanessa & al. (2013), « Les souffrances de la femme quota. Le cas du syndicat suisse Unia », *Travail, genre et sociétés*, n°2.

NEVEU Erik (2019), *Sociologie des mouvements sociaux*, Repères, La découverte.

OLSON Mancur (1965), *Logique de l'action collective*.

PECHU Cécile (2001), « Les générations militantes à Droit au logement », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1, Presses de Sciences Po.

PENISSAT Étienne (2009), « Mesure des conflits, conflits de mesure. Retour sur l'histoire des

outils de quantification des grèves », *Politix*, n°86, De Boeck Supérieur.

PIGENET Michel (2003), « Modalités d'embauche et pratiques professionnelles. Aux sources des sociabilités militantes dans le syndicalisme docker », *Politix*, n°63, De Boeck Supérieur.

PIGNONI Maria-Teresa, RAYNAUD Émilie (2013), « Les relations professionnelles au début des années 2010 : entre changements institutionnels, crise et évolutions sectorielles », *Dares analyses*, n°26

PLATONE François, RANGER Jean (2000), « Les adhérents du Parti Communiste Français en 1997 », *Les cahiers du Cevipof*, n°27.

PRUVOST Geneviève (2017), « Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014) », *Politix*, n°117, De Boeck Supérieur.

RETIF Sophie (2014), « Ringards, hypocrites et frustrés ? Les militants des associations familiales catholiques face à la réprobation », *Politix*, n°106, De Boeck Supérieur.

RIMBERT Pierre, CRESPO Sébastien (2004), « Devenir syndicaliste ouvrier. « Journal » d'un délégué CGT de la métallurgie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 5, n°155, Le Seuil.

ROSANVALLON Pierre (2006), *La contre-démocratie*, Le Seuil.

SALARIS Coline (2017), « Mobiliser par émotions, mobiliser les émotions. Le cas des victimes du Distilbène », *Revue française de science politique*, vol. 67, n°5, Presse de Sciences Po.

SCHUMPETER Joseph (1942), *Capitalisme, socialisme et démocratie*.

SHUKAN Tatyana (2019), « Militants malgré eux ? Les jeunes contestataires face à la répression en Biélorussie », *Politix*, n°126, De Boeck Supérieur.

SIMEANT Johanna (1998), *La cause des sans-papiers*.

TARROW Sidney, TILLY Charles (2008), *Politique(s) du conflit, de la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po.

TARTAKOWSKY Danièle (2004), *La manif en éclats*, La dispute

TIBERJ Vincent (2017), *Les citoyens qui viennent. Comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*

TILLY Charles (1978), *From Mobilization to Revolution*

TILLY Charles (1984), « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, n°4.

TILLY Charles (1986), *La France conteste : de 1600 à nos jours*.

